

2016 Infiniti

HEV Warranty Information Booklet  
For Canadian Models



INFINITI.

## AN IMPORTANT MESSAGE TO OWNERS

### INFINITI “TOTAL OWNERSHIP EXPERIENCE”

It's not by chance that the experience of owning an INFINITI is truly a luxury. You'll see our commitment to your total satisfaction in everything we do. In the way we build our vehicles, to the way we support them for years to come. With complimentary services like 24-hour Roadside Assistance, a free Service Loaner Vehicle program, Trip Interruption Benefits and more. When you drive off in your new INFINITI, take comfort in the knowledge that wherever you are, we're not far away.

We were the first company in Canada to **offer both roadside assistance across our model line as well as an Information Centre**. Just one example of our comprehensive efforts to make your entire experience an enjoyable one.

What's more, our standard 4-year Roadside Assistance program means that help is just a phone call away, 24 hours a day, even if the emergency is as simple as locking your keys in the car.

This brochure is printed on recycled paper.  
Infiniti encourages you to recycle it in turn;  
let's work together to protect the environment.

### WARRANTY INFORMATION

This booklet contains important information on the INFINITI New Vehicle Warranty. The Service and Maintenance Guide supplied with your INFINITI, contains valuable information on the proper maintenance required to protect your vehicle and maintain warranty coverage.

**Please take the time to become familiar with both publications and keep them in your vehicle at all times.**

Here is how to reach us:

**1-800-361-4792** – General Enquiries

**1-800-363-4520** – Roadside Assistance

For more information:

Visit our website at: [www.infiniti.ca](http://www.infiniti.ca)

## TABLE OF CONTENTS

2016 NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY AT A GLANCE .....	1
THINGS YOU SHOULD KNOW ABOUT THE NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY.....	2
Warranty Start Date and Applicability.....	2
Maintenance and Records.....	3
NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY .....	4
Basic Warranty .....	4
Powertrain Warranty.....	4
What Is Covered .....	4
Hybrid Electric Vehicle (HEV) System Warranty .....	4
Supplemental Restraint System (SRS).....	5
Corrosion Warranty.....	5
Emission Control System Warranty .....	5
Emission Control System Warranty Parts List.....	6
Emission Performance Warranty .....	6
LIMITATIONS TO YOUR NEW HYBRID VEHICLE WARRANTY.....	8
Seat Belt Warranty.....	8
Towing.....	8
Limitations .....	9
Tire Limited Warranty .....	9
New Vehicle Limited Warranty.....	10
Rust/Perforation and Surface Corrosion Warranties.....	11
Extra Expenses.....	11
Other Warranty Terms and Provincial Legislation .....	11
GENUINE INFINITI ACCESSORIES .....	12
Extra Expenses.....	13
Other Warranty Terms and Provincial Legislation .....	13
LIMITED WARRANTY ON INFINITI REPLACEMENT PARTS .....	14
Extra Expenses.....	15
Other Warranty Terms and Provincial Legislation .....	15
<b>INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE</b>	
DETAILS .....	16
WINCHING .....	17
BATTERY BOOST .....	17

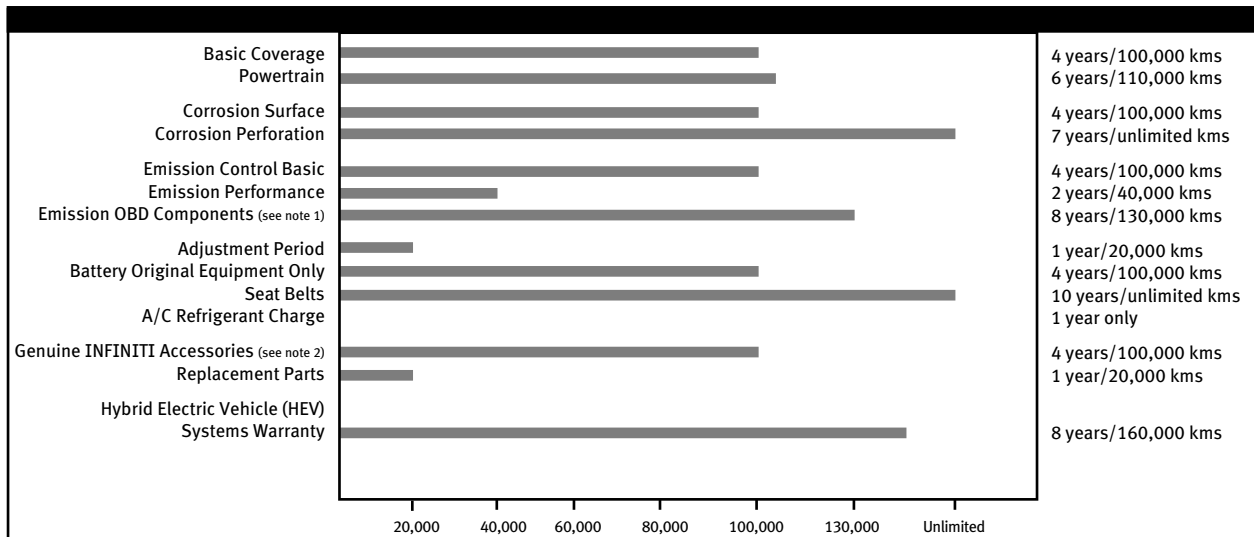
FUEL DELIVERY .....	17
LOCKOUT SERVICE.....	18
TRIP INTERRUPTION SERVICES .....	18
TRAVEL PLANNING SERVICES .....	19
OBTAINING INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE SERVICE AND MAKING CLAIMS .....	19
SERVICES NOT COVERED.....	20
GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF INFINITI ROADSIDE SERVICES...	21
EXCLUSIONS .....	21
<b>INFINITI CUSTOMER ASSISTANCE</b>	
CUSTOMER ARBITRATION PLAN.....	22
SERVICE LOANER VEHICLE PROGRAM .....	23
PARTS AND ACCESSORY AVAILABILITY NETWORK .....	24
TIRE SAFETY INFORMATION .....	25
Load Limits.....	26
Speed Limits and Speed Rated Tires .....	26
Visual Inspection .....	27
Repairing, Mounting and Demounting of Tires.....	28
Wheel Alignment and Balancing.....	29
Hard Braking and Tire Spinning .....	29
Tire Tread and Worn Tires .....	30
Tire Mixing .....	30
Tire Rotation .....	30
Replacing Two Tires .....	31
Trailer Towing .....	31
Tire Alterations .....	31
High Pressure Temporary Spare Tires .....	31
Tire Storage.....	32
CAR CARE AND MAINTENANCE.....	33
What Causes Corrosion.....	33
How to Protect your Vehicle from Corrosion .....	33
CHANGE OF ADDRESS OR OWNERSHIP.....	34

## 2016 NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY AT A GLANCE

### WHAT IS COVERED AND FOR HOW LONG

INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., 5290 Orbitor Drive, Mississauga, Ontario L4W 4Z5, warrants that any part or component of each new INFINITI vehicle supplied by INFINITI found to be defective in materials or workmanship, will be repaired by an authorized INFINITI retailer for the warranty periods and conditions described herein.

2016 NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY COVERAGE



Notes:

1) for specific components only.

2) for specific details refer to Genuine INFINITI Accessories.

## THINGS YOU SHOULD KNOW ABOUT THE NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY

### WARRANTY START DATE AND APPLICABILITY

Nissan Canada Inc., (NISSAN) is the warrantor of your 2016 INFINITI vehicle. The warranty period begins on the date the vehicle is delivered to the first purchaser other than a Canadian INFINITI retailer (Buyer) or the date it is put into service, whichever is earlier. This warranty applies to INFINITI vehicles distributed by INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., and registered in Canada and normally operated in Canada or the Continental United States of America (referred to as the Continental U.S.). This warranty is generally transferable to subsequent owners of the vehicle at any time ownership of the vehicle is transferred, without any action on your part.

You must take your INFINITI vehicle to an authorized INFINITI Retailer in Canada or the Continental U.S. during regular business hours in order to obtain warranty service.

### What INFINITI Will Do

Repairs due to warrantable defects in parts or workmanship will be performed at no charge for parts and/or labour to the customer, except for Tires on which a prorated charge may apply. INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., will repair or at its option replace the failed component with new or authorized remanufactured part(s).

*Notes: The written warranties are the only express warranties provided by INFINITI and INFINITI does not authorize any person to create or assume for it any other warranty obligation or liability in connection with the vehicle. Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose, shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components.*

### What You Must Do

**The Owner or lessee is responsible for properly maintaining the vehicle, depending upon your driving conditions, as outlined in the Service and Maintenance Guide and Section 7 Appearance and Care.**

### Design Change

INFINITI reserves the right to make changes in the design or specifications of any INFINITI vehicle or any part at any time, without notice and without incurring any obligation to make or install similar changes on vehicles and/or parts previously purchased.

## THINGS YOU SHOULD KNOW ABOUT THE NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### **Warranty Service for Canadian Consumers while touring outside of Canada**

While touring a foreign country with your vehicle and a problem occurs, the distributor or retailer in that country **should** provide repairs under the warranty stipulated in this warranty information booklet.

*Note: Complaints related to the failure to comply with proper use of the vehicle as described in the applicable Owner's Manual (including lack of availability or use of proper fuel and fluids), or the vehicle's lack of compliance with local regulations or environmental requirements of any country (other than Canada, U.S. or the listed U.S. territories) are not covered by the warranty.*

### **Warranty Service for relocated Canadian Consumers \***

Subject to the transferability provisions described on the previous page, in the event a vehicle is distributed by INFINITI, a division of NISSAN Canada, Inc., to which this warranty applies is relocated and registered in the Continental U.S. or Hawaii, Guam, Puerto Rico, Virgin Islands, Saipan or American Samoa, the warranty coverage which applies is that of the new country.

### **MAINTENANCE AND RECORDS (Owner or Lessee Expense)**

You are responsible for properly maintaining your vehicle, depending upon your driving conditions, as outlined in the Service and Maintenance Guide and the Appearance and Care (Section 7) in the Owner's Manual.

You are responsible for any parts and labour costs incurred in connection with required or recommended maintenance services.

Receipts covering the performance of regular and recommended maintenance must be kept in the event questions arise concerning maintenance. The receipts or a copy of them should be transferred to subsequent owners.

\*In the event a vehicle described above is relocated other than to the continental US or the territories listed above, the warranty coverage will expire.

## **NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY**

### **BASIC WARRANTY**

The Basic Coverage is 48 months or 100,000 kilometres, (whichever comes first), for all parts and components of new INFINITI vehicles.

This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship of all original parts and components of each new Infiniti vehicle supplied by Nissan except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption “Limitations” and “What is Not Covered”.

### **POWERTRAIN WARRANTY**

The duration of the Powertrain Warranty continues to a maximum of 72 months or 110,000 kilometres, (whichever comes first). This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption “Limitations” and “What is Not Covered”.

### **WHAT IS COVERED**

#### **Engine**

Cylinder heads and block and all internal parts, rocker covers and oil pan, valve train and front cover, timing chain and tensioner, oil pump, water pump and fuel pump, fuel injectors, intake and exhaust manifolds, flywheel, seals and gaskets.

### **Transmission and Trans-axle**

Case and all internal parts, torque converter and converter housing, automatic transmission control module, transfer case and all internal parts, seals and gaskets, clutch cover and housing and electronic transmission controls.

### **Drivetrain**

Driveshafts, final drive housing and all internal parts, propeller shafts, universal joints, bearings, seals and gaskets.

### **HYBRID ELECTRIC VEHICLE (HEV) SYSTEM WARRANTY**

The duration of Hybrid Electric Vehicle System (HEV) Warranty is 96 months or 160,000 kilometres (whichever comes first). The Hybrid Electric Vehicle (HEV) System Warranty only covers repairs needed to correct defects in the materials or workmanship of the Hybrid Electric Vehicle (HEV) components specifically listed below.

#### **What is Covered**

- Hybrid Vehicle Control ECU
- High-Voltage Vehicle Battery Pack (Hybrid Vehicle Battery)
- Inverter Unit

## NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### **SUPPLEMENTAL RESTRAINT SYSTEM (SRS)**

The (SRS) Supplemental Restraint System warranty is for 72 months or 110,000 kilometres (whichever comes first). Supplemental Restraint System (SRS) coverage applies to the components listed below, supplied by INFINITI, except for those items listed elsewhere under the caption “Limitations” and “What is Not Covered”. Air bags and related electronic control systems.

### **CORROSION WARRANTY**

#### **Surface Corrosion**

Surface corrosion of any body sheet metal is covered by the 48 month/100,000 kms Basic Warranty. Surface corrosion means corrosion affecting any readily visible surface area of any component of the vehicle body, but not including the vehicle underbody. This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption “Limitations” and “What is Not Covered”.

#### **Perforation from Corrosion**

Original equipment vehicle body sheet metal components are warranted to be free of “Perforation from Corrosion”, defined as rust through, from the inner surface to the outer surface, resulting in a hole. The duration of this warranty is 84 months, from the warranty start date\*. This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except

for the exclusions or items listed elsewhere under the caption “Limitations” and “What is Not Covered”.

No additional rust proofing applications are required.

### **EMISSION CONTROL SYSTEM WARRANTY**

The emission control system components are covered for 4 years or 100,000 kilometres, (whichever comes first). All OBD II components listed with an asterisk (\*) are covered for 8 years or 130,000 kilometres, whichever comes first. This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship.

Emission Control coverage applies to the components listed below, supplied by INFINITI, except for those items listed elsewhere under the caption “Limitations” and “What is Not Covered”.

These emission warranties do not cover incidental or consequential damages such as loss of the use of the vehicle, inconvenience or commercial loss.

#### **What Is Covered**

INFINITI warrants that the emission control system on your vehicle was designed and manufactured to conform at the time of manufacture with all applicable federal emission standards. This warranty covers any repairs needed to correct the defects in materials or workmanship which would cause your vehicle not to meet these standards. Primary components covered, but not all, are listed on the “Emission Control System Warranty Parts List”.

\* See page 2 “Warranty Start Date and Applicability”



## NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### EMISSION CONTROL SYSTEM WARRANTY PARTS LIST

- Fuel Injection system
- \* Engine control module/onboard diagnostic device
- Oxygen sensor(s)
- Air flow ratio sensor
- Intake manifold
- Throttle body
- \* Catalytic Converter
- Exhaust Manifold
- \* Front exhaust tube with Catalytic Converter permanently attached
- Camshaft position sensor(s)
- Crankshaft position sensor(s)
- Spark plugs, ignition coil(s) and wires
- Camshaft position sensor(s)
- Crankshaft position sensor(s)
- Spark plugs, ignition coil(s) and wires
- Evaporative emission control system
- Fuel neck restrictor and check valve
- Fuel tank and filler cap
- Positive crankcase ventilation system
- Idle air control system
- Exhaust gas recirculation (EGR) control system

- Hoses, clamps, fittings tubing sealing gaskets or devices and mounting hardware used in above systems
- Vacuum and temperature sensitive valves and switches used in above systems
- Electronic sensors and controls used in above systems
- Battery thermistor-Hybrid Electric Vehicle (HEV)
- Electrically controlled Continuously Variable Transmission (eCVT)- HEV
- High Voltage Battery Pack-HEV
- \* Hybrid Vehicle Control ECU-HEV
- Inverter Unit-HEV

### EMISSION PERFORMANCE WARRANTY

#### When Does this Warranty Apply?

The Emission Performance Warranty applies to your 2016 INFINITI vehicle ONLY if both of the following occur:

The vehicle fails to meet applicable emissions standards as judged by a provincially approved test centre.

This failure results or will result in some penalty to you, such as a monetary fine or denial of the right to use your vehicle under local or provincial law.

For example, if your province requires a yearly emissions test prior to vehicle license renewal, this warranty applies to your vehicle. In areas where there is no approved emissions test program, this warranty does not apply.

\* Also covered by OBD II Emission Warranty

## NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### **What is Covered and for How Long Under the Emission Performance Warranty**

INFINITI warrants that it will remedy any non-conformity in your vehicle which causes it to fail an approved emissions test during the first 24 months or 40,000 kilometres, whichever occurs first. For additional information regarding coverage, refer to the “Limitations” and “What is Not Covered”.

### **What is not Covered under Emissions Defects or Performance Warranties**

- Normal maintenance, service and parts replacement as outlined in the emissions control maintenance instructions of your Owner’s Manual and your INFINITI Service & Maintenance Guide.
- Damage, failures or corrosion as a result of: Failure to perform required emission control maintenance as outlined in your Owner’s Manual and your INFINITI Service & Maintenance Guide.
- Misuse, accident or modification improper adjustment or installation of parts during the performance of maintenance services.
- Tampering with or disconnecting any part affecting vehicle emissions.
- Use of contaminated fuel or fuel other than that specified in your Owner’s Manual.
- In the case of Performance Warranty, the use of any part not certified in accordance with Federal requirements which is defective or not equivalent from an emissions standpoint to the original part(s).
- In the case of the Performance Warranty, costs of determining the cause of a vehicle failing an EPA approved emissions test, if such failure is found not to be covered.
- In the case of the Defects Warranty, parts not supplied by INFINITI or damage to other parts caused directly by non-INFINITI parts.

## LIMITATIONS TO YOUR NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY

### Other Warranty Terms

#### Recommendation for Maintenance Service and Replacement

To assure best results and to maintain the original quality built into the emission control system, it is recommended that only genuine INFINITI parts be used when servicing or repairing the system. The use of replacement parts which are inferior to genuine INFINITI parts may reduce the effectiveness of the emission control system. Maintenance, replacement or repair of the emission control devices and system may be performed by any automotive repair establishment or individual using any automotive part which has been certified in accordance with federal requirements.

However, warranty service must be performed by an authorized INFINITI retailer.

The emission standards may be satisfied by having the vehicle inspected periodically and by following the requirements outlined in the Emission Control System Maintenance Schedule in your Owner's Manual.

### SEAT BELT WARRANTY

#### What is Covered and for How Long?

This warranty covers any seat belt or related component supplied on INFINITI vehicles that fails to function properly during normal use within ten (10) years from the warranty start date\*. Warranty

repairs are free of charge for parts and labour. Except for those items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

#### What is not Covered

- Colour fading, spotting or other cosmetic imperfections of the belt are not covered when the belt is otherwise functioning properly.
- Air bags and related electronic control systems are covered for the duration of the Powertrain Warranty ONLY.

#### TOWING

If your vehicle becomes inoperative due to a part failure under warranty, towing service is covered, when necessary, to the nearest authorized INFINITI retailer. Towing invoices must be provided to the retailer when the warranty repairs are being performed.

\* See page 2 "Warranty Start Date and Applicability"

## LIMITATIONS TO YOUR NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### LIMITATIONS

#### Adjustments

During the first 12 months or 20,000 kilometres (whichever comes first) of the Basic Coverage, all required service adjustments that are refinements in original factory fit, alignment or performance, as required, will be performed by an INFINITI retailer at no charge. After this period they are considered to be maintenance services. The term “adjustments” as used in this warranty refers to labour-intensive repairs which are not usually associated with the replacement of parts, such as but not limited to: front end alignment, wheel balancing, headlight aiming, body panel/door/hood adjustments, drive belt adjustments, wind noise, lubrication of locks and hinges and tightening of clamps and hardware.

#### Floor Mats

All floor mats are covered for 1 year/20,000 kilometres only.

#### Exterior and Soft Trip Components

The exterior hard and soft trim components such as, but not limited to: (mouldings, grilles, emblems, striping, bright metal, alloy/chrome wheels and soft trim parts) that are subject to deterioration as a result of corrosion or environmental conditions are covered for a period of 12 months or 20,000 kilometres.

#### Original Equipment Battery Coverage

The warranty period is 48 months or 100,000 kilometres (whichever comes first).

### TIRE LIMITED WARRANTY

Original equipment tires are covered by the tire manufacturer's warranty.

Contact your INFINITI retailer for details and/or Warranty Service-Assistance.

#### Air Conditioner Refrigerant

Your factory-installed air conditioner system is covered for the Basic Warranty period of 48 months or 100,000 kilometres (whichever comes first). However, air conditioner refrigerant charge is only covered for the first 12 months, unless required as part of a warranty repair.

## LIMITATIONS TO YOUR NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY

#### WHAT IS NOT COVERED:

- Alteration, Tampering or improper repair.
- Improper installation of any Infiniti approved or aftermarket accessory or component.
- Normal wear and tear, including dings, dents, chips or scratches.
- Any repairs required due to a lack of required maintenance as per the Maintenance Schedules.
- Any repairs required as a result of a collision, accident, neglect, driving through water (including engine water ingestion), racing or other similar activity, fire or misuse.
- Any repairs required as a result of modifications to the vehicle to accept non-NISSAN/INFINITI-approved parts or accessories.
- Any repairs required as a result of any modification made to the emission control system if it has been rendered inoperative.
- Any repairs to a vehicle in which the odometer has been altered, tampered with or changed, so that the vehicle distance travelled cannot be readily ascertained.
- Deterioration due to normal wear or exposure.
- Vehicles that have been declared a total loss or deemed to be written off or sold for salvage purposes due to theft or accidents.
- Damage to paint, glass, and other exterior items due to road hazards.
- Glass breakage, unless resulting from defects in material or workmanship.
- Overheating of powertrain.
- Failures resulting from the use of improper or contaminated fuel, fluids or lubricants.
- Use of parts not equivalent in quality or design to NISSAN INFINITI supplied parts.
- Use of vehicle in races, rallies or other competitive events.
- Handling and operation of the vehicle contrary to the instructions in the Owner's Manual.
- Overloading of the vehicle exceeding Gross Vehicle Weight (GVW) limits.
- Failures/damage as a result of exceeding the towing capacity of the vehicle.
- Chemical fallout, tree sap, salt, sand, hail or other environmental conditions, such as acid rain.
- The following items are covered under warranty if replacement is required due to a warrantable defect. They are not covered if replacement is required due to wear and tear or as part of regular required maintenance:
  - Brake pads/shoes
  - Brake rotors/drums
  - Clutch components
  - Spark plugs
  - Ignition caps/rotor/wires
  - Wiper blades

## LIMITATIONS TO YOUR NEW HYBRID VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

- All lubricants and fluids
- All belts
- Replacement of Key Fob batteries
- All filters

However, the above mentioned items are covered **ONLY** if they are rendered unusable due to a failure of a covered component.

### RUST/PERFORATION AND SURFACE CORROSION WARRANTIES

#### Is Not Covered:

- Exhaust system components.
- Corrosion of outer trim parts, such as mouldings, however, corrosion of outer trim parts are warranted for 12 months/20,000 kilometres (whichever occurs first).
- Special bodies or equipment not manufactured or supplied by INFINITI
- Body panel rust caused by lack of maintenance, abuse, or accidents.
- Rust where paint has been damaged by stone chipping or debris from the road.
- Rust caused by environmental fallout or other external factors such as hail, tree sap, salt or submersion in water, sand, mud, or impact.

### EXTRA EXPENSES

This warranty does not cover incidental or consequential damages such as:

- Loss of use of vehicle
- Replacement/rental car/loaner
- Inconvenience/loss of wages
- Commercial loss

### OTHER WARRANTY TERMS AND PROVINCIAL LEGISLATION

Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components other than perforation from corrosion.

You may have other rights arising from provincial legislation, which will vary from province to province. Such applicable provincial legislation may not allow limitations on the length of an implied warranty or the exclusion of incidental or consequential damages. Therefore, some of the above limitations or exclusions may not apply to you.

## GENUINE INFINITI ACCESSORIES

### **THE WARRANTY OBLIGATIONS ARE DEPENDENT UPON THE USE OF GENUINE INFINITI-APPROVED ACCESSORIES ONLY.**

#### **What is Covered and for How Long**

The warranty duration for all INFINITI genuine accessories is 48 months or 100,000kms (whichever comes first) is applicable when the accessories are installed at a INFINITI retailer. When Genuine INFINITI Accessories are installed at a date later than time of delivery, the warranty coverage will be for the duration of the basic vehicle warranty. If a customer purchases Genuine Nissan Accessories over the counter, the warranty coverage is the same as our Parts Warranty, 12 months or 20,000 kilometres.

This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

#### **What You Must Do**

In order to obtain warranty service you must deliver the warranted accessory, or the vehicle on which the accessory is installed, to an authorized INFINITI retailer in Canada at your expense, along with your repair order or purchase receipt, showing the purchase date, odometer reading and vehicle identification number. The names and addresses of authorized INFINITI retailers are listed in telephone directories.

#### **What INFINITI Will Do**

Accessories covered by this warranty which are found to be defective will be replaced free of charge if the customer's proof of purchase indicates that the item was initially installed by an INFINITI retailer.

The customer will be charged for labour if the proof of purchase indicates that the item was installed by anyone other than an INFINITI retailer.

#### **Limitations**

This warranty does not cover:

- 1) Tires. These items are covered by separate warranties.
- 2) Normal maintenance service and parts replacement as outlined in the Service and Maintenance Guide and in Appearance and Care (section 7) in your Owner's Manual or the Care Guide supplied with the accessory.
- 3) NISSAN Motorsports and NISMO R-tuned parts, including NISMO Legacy parts are sold "AS IS" without warranties, express or implied unless expressly prohibited from doing so by applicable law, in which case the warranty provided is the minimum required by law.

## GENUINE INFINITI ACCESSORIES (CONT'D)

- 4) Damage or failures resulting from:
- Misuse (your Owner's Manual is your guide to proper use).
  - Accident.
  - Chemical fallout, tree sap, salt, sand, hail or other environmental conditions, such as acid rain.
  - Alteration, tampering or improper repair.
  - Use of non-INFINITI-approved accessories.
  - Improper installation of any Infiniti approved or aftermarket accessory or component.
  - Accessories used for competition purposes, i.e., racing or rallying.
  - Lack of performance of required maintenance services as outlined in the Service and Maintenance Guide and in Appearance and Care (section 7), in your Owner's Manual or the Care Guide supplied with the accessory.
- 5) Your INFINITI retailer is the only place to buy genuine INFINITI accessories for your vehicle. A wide range of items are available, including rear spoilers, alloy wheels, floor mats, roof racks, winter wiper blades and much more.

## EXTRA EXPENSES

This warranty does not cover incidental or consequential damages such as:

- Loss of use of vehicle
- Replacement/rental car/loaner
- Inconvenience/loss of wages
- Commercial loss

## OTHER WARRANTY TERMS AND PROVINCIAL LEGISLATION

Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components other than perforation from corrosion.

You may have other rights arising out of provincial legislation, which will vary from province to province. Such applicable provincial legislation may not allow limitations on the length of an implied warranty or the exclusion of incidental or consequential damages. Therefore, some of the above limitations or exclusions may not apply to you.



## LIMITED WARRANTY ON INFINITI REPLACEMENT PARTS

### **THE WARRANTY OBLIGATIONS ARE DEPENDENT UPON THE USE OF GENUINE INFINITI REPLACEMENT PARTS AND/OR INFINITI-APPROVED REPLACEMENT PARTS.**

#### **What is Covered and for How Long**

This warranty is for 12 months or 20,000 kilometres from the date of purchase, whichever occurs first. However, the warranty on replacement parts installed in an INFINITI vehicle while it is covered by an INFINITI warranty will not end before the end of that warranty.

INFINITI warrants all replacement parts supplied by INFINITI for use on INFINITI vehicles, except those listed below under “Limitations” and What Is Not Covered Sections.

#### **What You Must Do**

In order to obtain warranty service you must deliver the warranted part or the vehicle on which the part is installed, to an authorized INFINITI retailer at your expense with your repair order or purchase receipt showing the purchase date, odometer reading and vehicle identification number.

The names and addresses of authorized INFINITI retailers are listed in telephone directories.

#### **What INFINITI Will Do**

Parts covered by this warranty which are found to be defective will be replaced free of charge if the customer’s proof of purchase indicates that the item was initially installed by an INFINITI retailer.

The customer will be charged for labour if the proof of purchase indicates that the item was installed by other than an INFINITI retailer.

#### **Limitations**

This warranty does not cover:

- 1) Tires. These items are covered by separate warranties.
- 2) Normal maintenance service and parts replacement as outlined in the Service and Maintenance Guide, and in Appearance and Care (section 7), in your Owner’s Manual.
- 3) Nissan Motorsports and NISMO R-tuned parts, including NISMO Legacy parts are sold “AS IS” without warranties, express or implied unless expressly prohibited from doing so by applicable law, in which case the warranty provided is the minimum required by law.

## LIMITED WARRANTY ON INFINITI REPLACEMENT PARTS (CONT'D)

- 4) Damage or failures resulting from:
- Misuse (your Owner's Manual is your guide to proper use).
  - Accident.
  - Improper installation of any Infiniti approved or aftermarket accessory or component.
  - Alteration, tampering or improper repair.
  - Chemical fallout, tree sap, salt, sand, hail or other environmental conditions, such as acid rain.
  - Parts used for competition purposes, i.e., racing or similar activity.
  - Lack of performance of required maintenance services as outlined in your Owner's Manual.
- 5) The use of replacement parts which are inferior to genuine INFINITI parts may reduce the operational effectiveness and performance of your INFINITI.

### EXTRA EXPENSES

This warranty does not cover incidental or consequential damages such as:

- Loss of use of vehicle
- Replacement/rental car/loaner
- Inconvenience/loss of wages
- Commercial loss

### OTHER WARRANTY TERMS AND PROVINCIAL LEGISLATION

Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components other than perforation from corrosion. You may have other rights arising from provincial legislation, which will vary from province to province. Such applicable provincial legislation may not allow limitations on the length of an implied warranty or the exclusion of incidental or consequential damages. Therefore, some of the above limitations or exclusions may not apply to you.

## **INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE**

As part of the INFINITI Total Ownership Experience, you won't have to worry about where or how to obtain assistance when mishaps requiring emergency road service or mechanical breakdown towing occur. Across North America, 24 hours a day, 365 days a year, our INFINITI Roadside Representatives will be there to ensure you receive prompt, efficient and courteous service.

### **INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE NUMBER**

**1-800-363-4520**

#### **Emergency Roadside Services and Service Calls**

- Mechanical Breakdown Towing
- Traffic Accident Service
- Winching
- Battery Boost
- Tire Change (does not include repairs)
- Fuel delivery (cost of gas not included)
- Lockout Service
- Trip Interruption Services
- Travel Planning Services

## **DETAILS**

### **MECHANICAL BREAKDOWN TOWING**

Should your INFINITI suffer a mechanical breakdown and is unable to proceed under its own power, INFINITI Roadside Assistance will arrange for a towing service to move your INFINITI from the place of the breakdown to the nearest INFINITI retailer, or an authorized service establishment.

### **TRAFFIC ACCIDENT SERVICE**

Towing: INFINITI Roadside Assistance will arrange to have your INFINITI towed from the scene of an accident to the nearest INFINITI retailer or other approved repair facility. You will be reimbursed for the cost of the tow if it is not covered by your regular vehicle insurance.

*Note: Accident is defined as an upset or collision with any object, moving or not, that renders the INFINITI vehicle unable to proceed under its own power.*

INFINITI will reimburse you for up to \$500.00 maximum for any combination of vehicle rental, emergency transportation, meals/accommodation, or special return of passengers.

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

Vehicle Rental: INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for vehicle rental should you be deprived of the use of your INFINITI as a result of an accident (as defined above). Vehicle rental must be provided by a recognized rental agency.\* You will also be able to use this benefit should your vehicle be stolen or destroyed by fire. This benefit includes the basic daily rental rate, collision damage waiver, and applicable kilometre charges and applicable taxes. Vehicle rental benefits apply only when not covered by your regular vehicle insurance. **Original receipts required. \***

**Emergency Transportation:** INFINITI Roadside Assistance will provide reimbursement for commercial transportation (train, bus, taxi or plane) to take you and your passengers from the accident site to your destination or home. **Original receipts required. \***

**Meals/Accommodation:** INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for accommodations and meals should you decide to stay at the repair site while your INFINITI is being repaired. **Original receipts required. \***

**Special Return of Passengers:** INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for commercial transportation (train, bus, taxi, or plane), accommodation and meals for your passengers to continue to their destination or return home if you are involved in an accident while driving your INFINITI, which causes you to be immediately hospitalized. **Original receipts required. \***

### WINCHING

If your INFINITI becomes stuck in a ditch, mud, or snow, INFINITI Roadside Assistance will dispatch a service facility to winch or extricate your vehicle. The vehicle must be accessible and located on, or adjacent to, a regularly traveled roadway. Shoveling or the removal of snow to free a vehicle is not covered by this service.

### BATTERY BOOST

Should your vehicle require a battery boost, INFINITI Roadside Assistance will dispatch a service facility to boost the battery so that you are able to start your own vehicle. In the event the vehicle fails to start, it will be towed to the nearest INFINITI retailer or an authorized service establishment.

### FUEL DELIVERY

Should your INFINITI run out of fuel, INFINITI Roadside Assistance will deliver \$5.00 worth of fuel so that you can proceed to the nearest service station. The cost of the fuel is not covered. Where fuel delivery is prohibited, your vehicle will be towed to the nearest service station.

\* See Obtaining Service and Making Claims on page 19

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

### LOCKOUT SERVICE

If you are less than 100 kms from home - Should you lock your keys in your INFINITI, Roadside Assistance will provide reimbursement for the cost of commercial transportation (train, bus, taxi) for you to retrieve a spare key from your home or hotel, or arrange to have a spare key made and delivered to you, whichever is most appropriate. **Original receipts required. \***

**If you are more than 100 kms from home** - Should you lock your keys in your INFINITI, Roadside Assistance will arrange to either retrieve and deliver a spare key to you, or have a replacement key made and delivered to you. Should you be deprived of the use of your INFINITI due to a lockout situation, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for vehicle rental provided through a recognized rental agency while you await the delivery of a spare or replacement key. Vehicle rental includes the basic daily rental rate and kilometre charge, collision damage waiver, and applicable taxes. **Original receipts required. \***

### TRIP INTERRUPTION SERVICES

Should your INFINITI experience a mechanical breakdown making it unable to proceed under its own power, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the following expenses:

#### **If you are less than 100 kms from home**

**Emergency Owner Transportation** - INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of commercial transportation (train, bus, taxi) from the problem site to your destination or your home. **Original receipts required. \***

If you are more than 100 kms from home, Infiniti will reimburse you for up to \$500.00 maximum for any combination of vehicle rental, emergency transportation, accommodation, special return of passengers or return to repair site.

**Vehicle Rental** - INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of renting a vehicle from a recognized rental agency while your INFINITI is being repaired. Vehicle rental benefits include basic daily vehicle rental rate, kilometre charge, collision damage waiver, and applicable taxes. **Original receipts required.\***

**Emergency Transportation** - If you wish to continue to your destination or return home while your INFINITI is being repaired, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of commercial transportation (bus, train, taxi or plane) to take you to your destination or home. **Original receipts required. \***

**Accommodation** - Should you stay at the repair site while your INFINITI is being repaired, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of accommodation and meals (in the vicinity of the mechanical breakdown) for you and your passengers. **Original receipts required. \***

\* See Obtaining INFINITI Roadside Assistance Service and Making Claims on page 19

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

Special Return of Passengers - INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for commercial transportation (bus, train, taxi or plane) for your passengers to return home should you decide to stay at the repair site while your INFINITI is being repaired. **Original receipts required. \***

Return to Repair Site - If you must leave your INFINITI for repairs while you return home, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of commercial transportation (bus, train, taxi or plane) to take you back to the location of the repaired vehicle. **Original receipts required. \***

### TRAVEL PLANNING SERVICES

Planning a trip? As part of INFINITI's Total Ownership Experience, INFINITI Roadside Assistance offers a personalized travel planner to ensure that your motoring vacation will be "worry free".

When you require this service, simply call **1-800-363-4520**, and our INFINITI Travel Planning Specialists will provide travel counselling to help make your next motoring vacation more enjoyable than ever. You will receive a package containing maps with your route highlighted, along with a computerized guide detailing the route and distance in kilometres (cumulative), a list of INFINITI retailer en route, accommodation and campsite directories, notes and brochures detailing points of interest for both your journey and destination. Handy hints and travel tips are also available depending on your travel needs.

To ensure that you receive this valuable information in time to review it before your trip, please make all travel requests at least three (3) weeks in advance of your departure.

### OBTAINING INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE SERVICE AND MAKING CLAIMS

- 1) Call 1-800-363-4520
- 2) Provide the INFINITI Roadside Representative with your name, vehicle identification number (VIN), the nature of your difficulty, and the exact location of your vehicle.
- 3) An authorized service facility will be dispatched to provide you with the necessary assistance.
- 4) INFINITI Roadside Assistance must be contacted prior to making any alternate service arrangements to ensure reimbursement for the services rendered, as per the conditions of this contract.
- 5) In the unlikely event that an authorized service facility is not available in the area of your breakdown or accident, an INFINITI Roadside Representative will authorize you to obtain service from an alternate facility.
- 6) After receiving authorization in point 5, you may call the most convenient local service facility and arrange for service to be dispatched.
- 7) Obtain a detailed receipt outlining the cause of the breakdown, the service required and distance towed, if applicable.

\* See Obtaining INFINITI Roadside Assistance Service and Making Claims on page 19

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

- 8) Submit the original receipt with 30 days from the date of service. The original detailed repair bill must accompany towing claims. Please forward to:

INFINITI Roadside Assistance  
Attn. Claims Department  
P.O. Box 5845,  
London, ON N6A 4T4

- 9) Upon receipt, and confirmation of the claim information, INFINITI Roadside Assistance will send you a reimbursement cheque.
- 10) Only original of receipts and/or invoices will be accepted for reimbursement consideration. Originals will be returned upon request.
- 11) INFINITI Roadside Assistance reserves the right to decline any claim presented for payment later than thirty (30) days from the date the service was performed or any claim not in conformity with the conditions of coverage as stated.

### Claims for Traffic Accident Services

- 1) Contact INFINITI Roadside Assistance within thirty (30) days of the date of the traffic accident. A questionnaire will be mailed to you for completion and return.
- 2) Indicate the details of the accident.
- 3) Enclose the original of the auto repair shop invoice indicating the amount of damage done to your INFINITI.
- 4) Enclose a copy of the police report.

- 5) Enclose the original receipts indicating accommodation, meals, vehicle rental or commercial transportation.
- 6) Upon receipt and confirmation of the claim information, INFINITI Roadside Assistance will send you a reimbursement cheque.

*NOTE: Reimbursement applies only to services engaged within 72 hours of the accident.*

### SERVICES NOT COVERED

Unless otherwise specified in this handbook, INFINITI Roadside Assistance coverage and benefits do not include:

- Any charges related to the repair(s) (parts and/or labour), additional servicing equipment, storage or impound charges.
- Service to any vehicle willfully driven into an area not regularly travelled, including vacant lots, unassumed roads, open field, construction sites, mud or snow-filled driveways, impassable, private, recreational roads, beaches, or any other area that is inaccessible to a service facility vehicle.
- Shovelling or the removal of snow to free a vehicle.
- Service to any unregistered, unlicensed or uninsured vehicle.
- Service to an unattended vehicle.

## **INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)**

### **GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF INFINITI ROADSIDE SERVICES**

INFINITI Roadside Assistance agrees to provide to the driver of the registered and plated INFINITI the coverage as described, subject to the terms and conditions set out herein. The records of INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., will determine the commencement and termination date of your coverage and will be evidence of your eligibility to claim for benefits.

The reimbursements quoted in this agreement will be in Canadian funds.

The reimbursements available as part of the INFINITI Roadside Services are specific to their respective services only, and cannot be modified, transferred, or interchanged.

The benefits of INFINITI Roadside Assistance are transferred when the vehicle ownership is transferred.

Any fraudulent alterations to receipts or invoices for service will render them invalid for claims reimbursement.

INFINITI Roadside Assistance is provided for all INFINITI vehicles from the date the vehicle is delivered to the first retail buyer or put into service (whichever occurs first) for a period of 48 months except that INFINITI Roadside Assistance is not available under any circumstances if your vehicle warranty is void. INFINITI Roadside Assistance is otherwise available to anyone operating an INFINITI vehicle with the authorization of the owner. (For purposes of INFINITI Roadside Assistance benefits, "owner" includes the lessee of a leased vehicle.) The services are transferable with the resale of the vehicle for the time remaining on the original INFINITI New Vehicle Limited Warranty period. INFINITI Roadside services are available only to vehicles currently licensed in Canada and subject to the terms above. INFINITI Roadside Assistance is available throughout Canada and the Continental U.S., 24 hours a day, 365 days a year.

### **EXCLUSIONS**

INFINITI Roadside Assistance is not a warranty, but a service provided to you as part of the INFINITI Total Ownership Experience to minimize any unforeseen vehicle operation inconvenience.



## INFINITI CUSTOMER ASSISTANCE

### **If You Have Questions About Your INFINITI**

Both INFINITI and your INFINITI retailer are dedicated to serving all of your motoring needs. Complete satisfaction with your vehicle and your INFINITI retailer are our primary concern. Your INFINITI retailer is always available to assist you with your automobile service requirements.

If however, a problem arises that you feel has not been handled satisfactorily through normal channels, we suggest you take the following steps.

Step 1. Request a review of your concerns with the appropriate Retailer Department Manager. We suggest it is best to request an appointment for this review so that your concern receives full attention. In some cases, it is helpful to send the Department Manager, The General Manager or the Retailer Owner a letter outlining your concerns and requesting a reply. The Department Manager, General Manager or Retailer Owner is able to involve a representative from INFINITI if he/she feels it is necessary.

Step 2. If you feel your concern was not fully addressed or you did not understand the explanations given for your questions, phone the INFINITI Information Centre (toll-free) at **1-800-361-4792**, or write:

INFINITI, a division of Nissan Canada Inc.  
INFORMATION CENTRE  
5290 Orbitor Drive  
Mississauga, Ontario, L4W 4Z5

For efficient handling of your concern, please provide the following information if phoning or writing to us:

- Your name, address and telephone number (and name the vehicle is registered to if different than your own)
- Vehicle Identification Number (17 digits)
- Date of purchase and where purchased
- Current odometer reading
- The nature of your concern
- The name of the INFINITI retailer with whom you are currently dealing; where the Step 1 review took place
- The name of the Department Manager, General Manager or Retailer Owner who reviewed your concern, and outcome that review

### **CUSTOMER ARBITRATION PLAN**

INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., endeavours to resolve all customer vehicle concerns through our retailer network or directly where necessary, using the 2-Step Customer Assistance procedure found on page 22 of this booklet. Occasionally, a customer complaint cannot be resolved despite our best efforts.

## INFINITI CUSTOMER ASSISTANCE (CONT'D)

In these instances, after following the 2-step procedure on page 22, you may wish to consider contacting the Canadian Motor Vehicle Arbitration Plan (CAMVAP). CAMVAP is an independent organization that assists customers in resolving disputes with the manufacturer regarding defects in your vehicle's assembly or materials, or the manner in which the manufacturer is applying or administering its new vehicle warranty.

For more information on **CAMVAP** and to obtain a copy of the **CAMVAP** consumer guide entitled "Your Guide to **CAMVAP**", please call **1-800-207-0685** or visit **CAMVAP's** website ([www.camvap.ca](http://www.camvap.ca)).

### SERVICE LOANER VEHICLE PROGRAM

As part of the INFINITI Total Ownership Experience, a participating INFINITI retailer will provide you with a complimentary INFINITI Service Loaner Vehicle when you present your INFINITI vehicle for prearranged warranty repair during the new vehicle limited warranty basic coverage period subject to availability and the eligibility requirements listed below.

The Eligibility Requirements for Service Loaner Vehicle are as follows:

- Only available during the 4 years/100,000 kilometres INFINITI New Vehicle Limited Warranty basic coverage period.
- You must be 21 years of age or older with a valid Canadian driver's license.
- You must provide proof of primary insurance.
- You must schedule the service appointment in advance.\*
- **Other restrictions apply to loaner vehicle including kilometre use, fuel consumption and days use limitations.\*\***

*Note: This program is NOT a warranty, and is NOT part of the INFINITI New Vehicle Limited Warranty, but rather a benefit of The Total Ownership Experience. This program is subject to change without notice at any time.*

\* Depending upon availability, exceptions to the service appointment requirement may be made in the event your vehicle is inoperable due to unexpected mechanical failure. In such a circumstance the participating Infiniti retailer will strive to provide you with a Service Loaner Vehicle if possible.

\*\* Ask your retailer for details.

## **PARTS AND ACCESSORIES SUPPLIES NETWORK**

The Parts Department of your INFINITI retailer maintains a comprehensive inventory of genuine INFINITI new and remanufactured replacement parts and accessories. These high quality parts have been specifically designed and manufactured for your INFINITI vehicle. They are covered by INFINITI's extensive warranty, which is one of the best in the industry.

To ensure that your parts and accessories requirements are met, the INFINITI retailer organization uses modern computerized inventory control systems. In the event a critical part is required but is not stocked by your local retailer, INFINITI Canada's fast response ordering system will ensure the quickest possible shipment of parts to your retailer.

Our three Canadian Parts Distribution Centres carry an extensive inventory of the parts and accessories needed to support the Total Ownership Experience to our customers. An industry-leading service level makes sure that parts and accessories are available on a timely basis. Our employees at the distribution centres are dedicated to making sure that the right parts are shipped to INFINITI retailers, in the most expeditious manner using premium transportation services. State-of-the-art computer and satellite communications systems provide the necessary support to integrate your local INFINITI retailer's computer system with other INFINITI retailers and INFINITI Canada.

The purpose of this comprehensive, sophisticated distribution network is to provide you with the parts and accessories you need on a timely basis. Ready availability of parts and accessories and your satisfaction with our service is something that we at INFINITI are committed to.

## TIRE SAFETY INFORMATION

Any tire, no matter how well constructed, may fail due to improper maintenance or service factors. This could create a risk of property damage and serious or fatal injury. Disregarding any of the safety precautions and instructions contained in this manual may result in tire failure or explosion causing serious personal injury or death. For your safety, comply with the following:

### Tire Inflation

Keep tires inflated to the pressures recommended on the tire data placard. (See your OWNER'S MANUAL for location.) These inflation pressures must be maintained as a minimum. However, do not exceed the maximum pressure rating indicated on the tire sidewall.

**CHECK INFLATION PRESSURES ON ALL YOUR TIRES, INCLUDING THE SPARE, WHEN TIRES ARE COLD, AT LEAST ONCE A MONTH BEFORE DRIVING**

Failure to maintain correct inflation may result in improper vehicle handling and may cause rapid and irregular tire wear, sudden tire destruction, loss of vehicle control and serious personal injury. Therefore, inflation pressures should be checked at least once a month and always prior to long distance trips. Pressures should be checked when tires are cold. The tires are cold when your vehicle has been driven less than a mile at moderate speed after being stopped for three or more hours.

### Checking Pressure When Tires Are Hot

If you must add air when your tires are hot, add 28kPa or (4psi), above the recommended cold air pressure. Recheck the inflation pressure when the tire is cold.

For Example Only:

Gauge reading of hot tire: 227 kPa or (32psi)  
If recommended pressure is: 213 kPa or (30psi)  
Desired gauge reading of hot tire:  $213 + 28 = 241$  kPa or  
 $(30 + 4\text{psi} = 34\text{psi})$

Check cold pressures as soon as possible, at least by the next day.

Never "bleed" air from hot tires as your tire will be underinflated. Use an accurate tire gauge to check pressures. Never allow children to inflate tires.

**DRIVING ON ANY TIRE THAT DOES NOT HAVE THE CORRECT INFLATION PRESSURE IS DANGEROUS.**

For replacement tires, the correct inflation pressure will be provided by your tire retailer, if not, refer to the vehicle tire data placard.

Under-inflation produces extreme flexing of the sidewalls and builds up heat which may result in sudden tire destruction and serious personal injury.

Over-inflation can cause the tire to be more susceptible to impact damage.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

### LOAD LIMITS

**DO NOT OVERLOAD TIRES. DRIVING ON ANY OVERLOADED TIRE IS DANGEROUS.** Never load your tires beyond the load carrying limits molded into the sidewall of the tires or the maximum vehicle load limit as shown on the vehicle tire data placard, whichever is less. Overloading causes heat to build up which can lead to sudden tire failure and serious personal injury.

### SPEED LIMITS AND SPEED RATED TIRES

**HIGH SPEED DRIVING CAN BE DANGEROUS.** Never operate your vehicle in excess of lawful speeds or the maximum speeds justified by the driving conditions. Excessive speeds or racing can cause heat buildup in a tire leading to possible failure and serious personal injury. Correct inflation pressure is especially important. However, at high speeds, even with the correct inflation pressure, a road hazard, for example, is more difficult to avoid and if contact is made, there is a greater chance of causing tire damage than at the lower speed. Moreover, driving at high speed reduces the reaction time available to avoid accidents and bring your vehicle to a safe stop. If you see any damage to a tire or wheel, replace it with your spare tire and see your tire retailer at once.

Tire speed ratings do not imply that a vehicle can be safely driven at the maximum speed for which the tire is rated. In addition, some damage or improper repairs may cause a speed-rated tire to lose its speed rating. Exceeding the tire's maximum speed rating will cause the tire to build up excessive heat which can cause tire damage that could result in sudden tire destruction and rapid

air loss. Failure to control a vehicle with sudden air loss can lead to an accident. In any case, you should not exceed reasonable speeds as indicated by the legal limits and driving conditions.

**SPEED SYMBOLS** - are shown on the sidewall of some tires. The following table shows the maximum speed corresponding to the symbol.

#### SPEED RATINGS

Speed	Speed	Maximum
Rating	mph	km/Hr
M	81	130
N	87	140
P	93	150
Q	99	160
R	106	170
S	112	180
T	118	190
H	130	210
V*	149	240
W	168	270
Y	186	300
Z**	149	240

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

**\*Some V (or VR) rated tires may have a speed capacity of greater than 240 km/h (149 mph).** Consult your tire manufacturer for maximum speed ratings if your vehicle capability exceeds this speed.

**\*\*Z (or ZR) rated tires are designed for use on cars with maximum speed capabilities in excess of 240 km/h (149 mph).** Consult your tire manufacturer for maximum speed capabilities.

†Although a tire may be speed rated, we do not endorse the operation of any vehicle in an unsafe or unlawful manner. Speed ratings are based on laboratory tests which relate to performance on the road, but are not applicable if tires are under-inflated, overloaded, worn out, damaged, altered, improperly repaired, or retreaded. Furthermore, tire speed ratings do not imply that vehicles can be safely driven at the maximum speed for which the tire is rated, particularly under adverse road and weather conditions or if the vehicle has unusual characteristics. Most highway passenger tires that do not have a speed symbol on the sidewall have a maximum speed rating of 170km/h (105 mph). Light truck highway tires that do not have a speed symbol on the sidewall of the tire have a maximum speed of 140 km/h (87 mph). Some light truck tires may have higher maximum speeds; consult your tire retailer. The speed and other ratings of re-treaded tires are assigned by the retreader and voids the original manufacturer's ratings.

**IMPORTANT:** In order to maintain the speed capability of the vehicle, replacement tires must have speed ratings equal to or higher than those fitted as original equipment (as indicated on the vehicle placard or owners manual). If tires with lower speed

ratings are fitted, the speed capability of the vehicle will be lowered to the maximum speed capability of the replacement tire as indicated on the table on page 26.

Remember high speed driving can be dangerous and may be damaging to your tires, and when driving at highway speeds, correct inflation pressure is especially important.

Contact the manufacturer of your tires for their position and assistance on the repair of speed-rated tires. When you are replacing tires that have a speed rating, you must replace with tires of the same or higher speed rating if the speed capability of the vehicle is to be maintained.

### VISUAL INSPECTION

**INSPECT YOUR TIRES. DO NOT DRIVE ON A DAMAGED TIRE OR WHEEL.** Check your tires frequently for scrapes, bulges, separations, cuts, snags, cracks, penetrations or excessive localized wear from hard braking. Also check for abnormal tire wear, particularly on the edges of the tire tread which may be caused by misalignment or under-inflation. Impacts can damage the inner portion of the tire without being visible on the outside.

If damage can be seen on the tires or wheels, or if you suspect that possible impact damage may have occurred, replace with spare at once and have your tire store or retailer inspect your tires immediately. Use of a damaged tire could result in tire destruction. When inspecting your tires, including the spare, check your air pressures. If your pressure check indicates that one of your tires has lost pressure of two pounds or more, look for

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

signs of penetrations, valve leakage, or wheel damage that may account for the air loss.

All tires will wear out faster when subjected to high speeds as well as hard cornering, rapid starts, sudden stops, frequent driving on roads which are in poor condition, and off-road use. Roads with holes and rocks or other objects can damage tires and cause misalignment of your vehicle. When you drive on such roads, drive on them carefully and slowly, and before driving again at normal or highway speeds, examine your tires for any damage, such as cuts, bulges, penetrations, unusual wear patterns, etc.

**TREAD WEAR INDICATORS (WEAR BARS):** Tires contain Tread Wear Indicators (Wear Bars) in the grooves of the tire tread which **show up when only 1.6mm or (2/32nds of an inch) of tread is remaining. At this stage, your tires must be replaced. Tires worn beyond this stage are dangerous.**

**HAZARDS:** Objects in the road that threaten a tire should be safely avoided. These objects are potholes, glass, metal, rocks, wood debris and the like. Unavoidable contact should prompt a thorough tire inspection.

You may not always recall hitting an object that can damage or injure your tires. If while driving your vehicle experiences any unusual vibrations, ride disturbance or noise and/or you suspect that possible damage to the tires or vehicle has occurred, **DO NOT JAM OR LOCK YOUR BRAKES!** Rather reduce your speed and drive with caution until you can safely pull off the road. Stop and inspect the tires. If the tire is under-inflated or damaged, deflate,

remove the tire and wheel and replace it with your spare. If you cannot detect a cause, have the vehicle towed to the nearest vehicle or tire retailer to have the vehicle inspected.

### REPAIRING, MOUNTING AND DEMOUNTING OF TIRES

Do not attempt to repair, mount or demount a tire yourself. Tire changing can be dangerous and must be done by professionally trained persons using proper tools and procedures as specified by the Rubber Manufacturers Association (RMA). Follow these mounting recommendations. Your tires should be mounted on wheels of correct size and type and which are in good, clean condition. Bent, chipped or rusted wheels may cause tire damage. The inside of the tire must be free from foreign materials. Have your retailer check the wheels before mounting new tires. Mis-matched tires and rims can explode during mounting. Also, mis-matched tires and rims can result in dangerous tire failure on the road. If a tire is mounted by error on the wrong-sized rim, do not re-mount it on the proper rim - scrap it. It may be damaged internally (which is not externally visible) by being dangerously stretched and could fail on the highway.

Old valves may leak. When new tubeless tires are mounted, have new valves of the correct type installed. Tubeless tires must be mounted only on wheels designed for tubeless tires, i.e., wheels which have safety humps or ledges.

Never perform a temporary repair, use an inner tube, or inject sealant as a permanent substitute for a proper repair. Only qualified persons should repair tires.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

Be sure that all your valves have suitable valve caps. This will keep valve cores clean and clear and guard against leakage.

**REPAIRS - WHENEVER POSSIBLE, SEE A TIRE Retailer AT ONCE.** Some tire manufacturers do not warrant any inspection or repair process. The repair is entirely the responsibility of the repairer. Punctures in the tread of a passenger tire which do not exceed 6mm (1/4 of an inch) in diameter can usually be repaired by following the Rubber Manufacturer's Association (RMA) Passenger and Light Truck Repair procedures. Contact the manufacturer of your tires for its position and assistance as to the acceptable location for a proper repair and the repair of speed rated tires. **Do not use plug repairs. They may cause further damage to the tire. They are not always air tight and the plug may fail.** Do not exceed posted speed limits on any repaired tire. Certain tire manufacturers speed ratings are voided if the tire is repaired.

Although a tire was properly repaired, internal structural damage resulting from the puncture may have occurred. Sometime later the damage may cause the tire to be removed from service. If the tire has a puncture in the tread which exceeds 6mm (1/4 inch), the tire must be replaced. If any tire has sustained a puncture, have the tire inspected internally by a tire retailer for possible damage that may have occurred. Improper mounting and inflation procedures can cause an explosion of the tire/rim assembly. Only specially trained persons should perform these tasks. Contact your tire store or retailer for assistance.

**CAUTION - Never, under any circumstance, introduce a flammable substance into a tire**

## WHEEL ALIGNMENT AND BALANCING

Wheel alignment and balancing are important for safety and maximum distance in kilometres from your tires. Check how your tires are wearing at least once a month. If your tires are wearing unevenly, such as the inside shoulder of the tire wearing faster than the rest of the tread, or if you detect excessive vibration, your vehicle may be out of alignment or balance. These conditions not only shorten the life of your tires, but adversely affect the handling characteristics of your vehicle which could be dangerous. If you detect irregular wear or vibration, have your alignment and balance checked immediately. Tires that have been run under-inflated will show more wear on the shoulders than in the center of the tread.

## HARD BRAKING

You must inspect your tires after any hard braking circumstances or after tires have slid on the pavement. This can cause a flat spot in a section of the tire tread

## TIRE SPINNING

Never spin your tires above a speedometer reading of 55 km/h (35 mph) if your vehicle becomes stuck. The centrifugal force generated by the free spinning tire/wheel assembly may cause a sudden tire explosion, resulting in vehicle damage and/or serious personal injury or death. Never allow anyone to stand near or behind a tire spinning at high speed while attempting to push a vehicle that is stuck. When in mud, sand, snow, ice or other slippery conditions, do not indulge in excessive wheel spin. In such conditions, with automatic transmission vehicles, by



## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

accelerating the engine excessively, it is possible to spin one of the drive tires beyond its speed capability. This is also true when balancing a drive tire/wheel assembly using the engine of the vehicle to spin the wheel.

### TIRE TREAD

Tires must be replaced when the depth of the tread reaches 1.6mm (2/32 inch). Tires are manufactured with tread wear indicators molded into the tire grooves which indicate tread wearout. As tires approximate 1.6mm (2/32 inch) wearout, the tread gauge becomes thinner and more vulnerable to the effects of road hazards. Also, worn tires are more subject to hydroplaning, which can cause loss of control. Therefore, visual tire inspection becomes more crucial as the tires wear out.

### WORN TIRES

Never drive on worn tires. Tires should be replaced by trained personnel when 1.6mm (2/32nds of an inch) tread depth remains, as indicated by the tread wear indicators molded into the tread grooves.

### TIRE MIXING

For best performance select tires similar in size and load rating to the original equipment tires. It is recommended that the same size and type of tire be used on all four wheel positions. In certain tires, casing ply material and ply construction may vary as indicated on the sidewall of the tire. When changing or replacing tires, it is preferred that all four tires are the same construction type (i.e., High Performance, All Season, Mud & Snow) and

construction (Radial or Bias Ply). Before mixing tires of different types on a vehicle in any configuration, be sure to check the vehicle owner's manual for its recommendations.

Tires which meet the Rubber Manufacturer's Association (RMA) definition of mud and snow tires are marked M/S, M+S, M&S. On such tires, this designation is molded into the sidewall. Tires without this notation are not recommended for mud and/or snow driving.

If snow tires are needed, it is necessary to select tires equivalent in size and load rating to the original equipment tires. Always fit performance snow tires in sets of four (4) for optimum mud & snow traction and maintenance of vehicle handling characteristics. If you do not, it may adversely affect the safety and handling of your vehicle. It is also important to check the vehicle owner's manual before mixing or matching tires on 4-wheel drive vehicles as this may require special precautions.

Please refer to your Owner's Manual for more information on tire replacement precautions.

### TIRE ROTATION

Tires on your INFINITI vehicle should be rotated every 12,000 kms. or (7,500 miles) or as irregular wear develops. If irregular wear becomes apparent or if the wear rate on the tires is perceptibly uneven, the tires should be rotated in such a way to alleviate the problem. Check your vehicle for any mechanical problems and correct if necessary. Any rotation pattern or procedure may be followed including those indicated in the Owner's Manual. Some tires have arrows on the sidewall showing

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

the direction in which the tire should turn. When rotating this type of tire, care must be taken to maintain the proper turning direction as indicated by the arrows. Some vehicles have different tire sizes specified for front and rear axles. Tires on these vehicles should not be rotated side to side (unless they are directional). Where a temporary type spare tire is available, it should not be included in the tire rotation schedule. Such tires are intended for temporary use only.

### REPLACING TWO TIRES

If your vehicle was originally equipped with four tires that were the same size and you are only replacing two of the four tires, install the new tires on the rear axle. Placing new tires on the front axle may cause loss of vehicle control in some driving conditions and cause an accident and personal injury.

### TRAILER TOWING

If you anticipate towing a trailer, you should see a tire retailer for advice concerning the correct size of tire and pressure. Tire size and pressure will depend on the type and size of the trailer and hitch utilized, but in no case must the maximum cold inflation pressure or the tire load rating be exceeded. Check the tire decal and your Owner's Manual for further recommendations on trailer towing.

### TIRE ALTERATIONS

Do not perform any alterations on your tires. Alterations may prevent proper performance, leading to tire damage, which can result in an accident. Tires that become unserviceable due to alterations such as true-ing, whitewall inlays, addition of balancing or sealant liquids, may be excluded from warranty coverage. Consult your tire warranty.

### HIGH PRESSURE TEMPORARY SPARE TIRE

- 1) The high-pressure spare tire in your vehicle is designed for temporary use only and must not be used continually as a regular tire. The standard tire should be repaired and/or replaced as soon as possible.
- 2) Avoid driving over obstacles that may damage the tire through impact or cutting, such as potholes, glass, metal, etc.
- 3) Speed must not exceed 80km/h (50MPH) for non-speed-rated temporary spare tires.
- 4) Temporary spare tires have a limited tread life which can vary depending on road conditions and your driving habits. The spare tire should be returned to the trunk as soon as the standard tire can be repaired or replaced.
- 5) Because the high-pressure spare tire was specifically designed for your car, it should not be used on any other vehicle.
- 6) Do not use snow chains on your high-pressure spare. This could cause damage to your vehicle.
- 7) Check the tire's cold inflation pressure monthly and maintain at 4.2kPa (60psi) even when not in use.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

- 8) The high-pressure spare tire should not be used with any other rim nor should standard tires, wheel covers, or trim rings be used on the high-pressure spare tire rim which was originally installed.
- 9) When the tread wear indicator appears on the tire, replace it only with the same type spare tire.
- 10) Do not enter an automatic car wash with a temporary spare tire fitted.
- 11) Do not make a sharp turn or apply the brakes suddenly when driving on a high-pressure temporary spare.

*Note: When using any temporary type spare tire, be sure to follow the vehicle Owner's Manual instructions.*

## TIRE STORAGE

All tires should be stored in a cool dry place indoors so that there is no danger of water collecting inside them.

When tires are stored they should be stored in a cool place away from sources of heat and ozone such as hot pipes and electric generators. Be sure that surfaces on which tires are stored are clean and free from grease, gasoline or other substances which could deteriorate the rubber. (Tires exposed to these materials during storage or driving could be subject to sudden failure.)

To Avoid Damage to your Tires and Possible Accident:

- Check tire pressure at least once a month when tires are cold and before long trips.
- Do not underinflate/overinflate.
- Do not overload.
- Drive at moderate speeds, observe legal limits.
- Avoid driving over potholes, obstacles, curbs or edges of pavement.
- Avoid excessive wheel spinning.
- If you see any damage to a tire, replace with spare and see the tire manufacturer's retailer or your retailer.

## CAR CARE AND MAINTENANCE

The most important factor in maintaining the original anti-corrosion protection built into your INFINITI is the personal care you give your vehicle.

### WHAT CAUSES CORROSION

Corrosion results from deterioration or damage to the paint and protective coatings on your vehicle such as:

- 1) Removal of paint and/or protective coatings on the surface of the vehicle and underbody through damage caused by stone or gravel impacts.
- 2) Accumulation of ice and snow melting agents, dust control materials, road dirt and moisture in cavities and other underbody areas that exterior car washing alone cannot adequately remove.

When the above conditions occur and are not corrected or eliminated for a long time, corrosion will very likely develop. The rate of corrosion development is dependent upon the environmental conditions affecting your vehicle. Please refer to your Owner's Manual for proper care.

Unless properly handled, carrying corrosive materials such as chemical fertilizers, de-icing salt, etc. can also result in corrosion damage.

## HOW TO PROTECT YOUR VEHICLE FROM CORROSION

### Regular Washing

The best way to preserve your vehicle's surface finish and help avoid corrosion is to keep the vehicle clean by washing regularly and frequently.

Under adverse conditions, wash your vehicle at least once a week if the weather and other conditions permit.

Wash your vehicle only with lukewarm or cold water. Refrain from washing the vehicle in direct sunlight, or using strong soap or chemical detergents. Any cleaning agents used should be washed off promptly and not allowed to dry on the surface finish. After washing, be sure to dry the vehicle completely and clean the drain holes on the bottom of the doors and tail gate as well as ventilation holes.

It is also important to check whether the weatherstrip(s) and molding(s) attached to the windows are preventing water from entering the body panels. When it is very cold, do not wash the vehicle unless you can dry it completely. Locks and rubber seals are susceptible to damage caused by freezing.

## CAR CARE AND MAINTENANCE (CONT’)

### Foreign Material Deposits

Calcium chloride and other salts, ice melting agents, road oil and tar, tree sap, bird droppings, chemicals from industrial chimneys and other foreign matter may damage the car finish if left on painted surfaces. Prompt washing may not completely remove all these deposits.

Additional cleaners may be needed. When using chemical cleaners developed for this purpose, be sure they are safe for use on painted surfaces.

### Touching-up Surface Finish Damage

When you wash your vehicle, it is a good time to check for surface finish damage caused by the impact of stones or other objects or by accidents. Repairing such damage as you find it is the key to avoiding further damage and major repair costs.

Take your INFINITI to an authorized INFINITI retailer to repair any damage found.

## CHANGE OF ADDRESS OR SUBSEQUENT OWNERSHIP NOTIFICATION

### Name or Address Changes:

In the event of an address or name change, please complete the coupon provided in this booklet, and mail to the address below.

### Subsequent Owner/Change of Ownership

If you are a subsequent owner of an INFINITI and the vehicle’s original warranty is still in effect, you are entitled to the remaining portion of the warranty. If the warranty has expired, INFINITI may still have occasion to contact you regarding recalls, modifications, or other customer-related correspondence. Please ensure in either case that you contact us at INFINITI at 1-800-361-4792 or mail the coupon provided in this booklet to the address below to ensure we have your correct information on our records.

INFINITI, a division of Nissan Canada Inc.  
5290 Orbitor Drive  
Mississauga, Ontario L4W 4Z5



## NOTES

---

## NOTES

---



**OWNER INFORMATION CHANGE ADVISE  
AVIS DE CHANGEMENTS APPORTÉS AUX RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'USAGER**

Lease Vehicle:      Yes      No Véhicule loué      Oui      Non	Owner or Lessor Propriétaire ou bailleur	Lessee Locataire	Change Ownership / Changement de propriétaire . . . . .	1	Mr/M.	1
			Change Name/Address: / Changement de nom/adresse	2	Mrs/Mme	2
			Correction-Name/Address: / Correction-nom/adresse :	3	Ms/Mlle	3
			Request Card Replacement. / Remplacement de carte	4	Company/ Compagnie	4
			Preferred Language:      English      French Langue préférée :      Anglais      Français			

Vehicle Identification Number / Numéro d'identification du véhicule ALL SECTIONS MUST BE COMPLETED  
PLEASE PRINT CLEARLY  
VEUILLEZ REMPLIR TOUTES LES SECTIONS  
ET ÉCRIRE LISIÈLEMENT EN LETTRES MOULÉES

Surname or Company Name / Nom de famille ou raison sociale First Name / Prénom

Address / Adresse

Address / Adresse Apt. No. / App.

City / Ville Prov.      Postal Code / Code postal

Home Telephone / Téléphone à la maison Business Telephone / Téléphone au travail      Nissan Use Only / À l'usage de Nissan

THANK YOU FOR YOUR CO-OPERATION / MERCI DE VOTRE COLLABORATION



0339597900-L4W4Z5-BR01

**INFINITI DIVISION  
NISSAN CANADA INC.  
5290 ORBITOR DR  
MISSISSAUGA ON L4W 4Z5**



0339597900-L4W4Z5-BR01

**DIVISION INFINITI  
NISSAN CANADA INC.  
5290 ORBITOR DR  
MISSISSAUGA ON L4W 4Z5**

## OWNER INFORMATION CHANGE ADVISE

## AVIS DE CHANGEMENTS APPORTÉS AUX RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'USAGER

Lease Vehicle / Vehicule loué :	Yes / Oui	No / Non	Change Ownership / Changement de propriétaire :	1	M-/M / Mrs/Mine / Ms/Mlle / Company / Compagnie	1 2 3 4
Owner or Lessor / Propriétaire ou bailleur	Lessee / Locataire	Local	Preferred Language / Langue préférée :	English / Anglais	French / Français	

Vehicle Identification Number / Numéro d'identification du véhicule

**ALL SECTIONS MUST BE COMPLETED  
PLEASE PRINT CLEARLY  
VEUILLEZ REMPLIR TOUTES LES SECTIONS  
ET ECRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES**

Surname or Company Name / Nom de famille ou raison sociale

First Name / Prénom

Address / Adresse

Address / Adresse

Apt. No / App

City / Ville

Prov.

Postal Code / Code postal

Home Telephone / Téléphone à la maison

Business Telephone / Téléphone au travail

Nissan Use Only / A l'usage de Nissan

THANK YOU FOR YOUR CO-OPERATION / MERCI DE VOTRE COLLABORATION

## REMARQUES

---

## REMARQUES

---



## SOINS ET ENTRETIEN DU VÉHICULE (SUITE)

### Dépôts de saleté

Le chlorure de calcium et les autres produits salins épanchés en hiver sur les routes peuvent former des dépôts de cambouis avec l'huile, le goudron, la sève des arbres, la fiente d'oiseaux, les retombées industrielles et autres. Ces dépôts, accumulés ou sous forme de film, peuvent ternir et endommager la peinture. Malheureusement, un simple lavage ne suffit pas toujours à les enlever et il faut alors employer des produits de nettoyage chimiques.

D'autres produits nettoyants peuvent être nécessaires. Avant de recourir à des nettoyants chimiques, assurez-vous toujours qu'ils sont inoffensifs et sans effet nuisible sur la peinture.

### Pour retoucher un endroit endommagé

À l'occasion du lavage du véhicule, il est toujours bon de vérifier qu'aucun dommage accidentel ni écaillage n'a été causé par des projections de cailloux ou de gravier. Si vous faites réparer ces endroits sans attendre, vous empêcherez la rouille de s'installer et cela vous évitera des réparations substantielles par la suite.

Demandez à un concessionnaire INFINITI autorisé de réparer tout dommage décelé.

## CHANGEMENT D'ADRESSE OU NOTIFICATION DE REVENTE

### Changements de nom ou d'adresse :

Pour un changement d'adresse ou de nom, veuillez remplir le bon fourni dans le présent livret et le poster à l'adresse indiquée ci-dessous.

### Propriétaire subséquent/Changement de propriétaire

Si vous êtes un propriétaire subséquent d'un véhicule INFINITI et que la garantie d'origine est toujours en vigueur, vous pouvez exiger que la portion non expirée de la garantie soit transférée à votre nom. Si la garantie est expirée, INFINITI peut encore devoir communiquer avec vous concernant les rappels, les modifications ou les autres communications relatives aux clients. Dans les deux cas, assurez-vous de communiquer avec INFINITI au 1 800 361-4792 ou postez le bon fourni dans le présent livret à l'adresse ci-dessous pour vous assurer que nous disposons de l'information appropriée dans nos dossiers.

INFINITI, une division de Nissan Canada inc.,  
5290, Orbitor Drive,  
Mississauga, Ontario, L4W 4Z5



## SOINS ET ENTRETIEN DU VÉHICULE

Le facteur le plus important dans la protection de votre véhicule INFINITI contre la corrosion est l'étendue des soins que vous lui prodiguez.

### CE QUI PROVOQUE LA CORROSION

La corrosion se produit dès que la couche supérieure et la couche de fond sont endommagées par, notamment :

- 1) L'écaillage de la peinture et de la couche de fond sur la surface du véhicule et le dessous de caisse consécutif à des projections de cailloux ou de gravier.
- 2) L'accumulation de sel, de substances de contrôle des poussières, de saleté et d'humidité dans les recoins de la carrosserie et du dessous de caisse qu'un simple lavage n'arrive habituellement pas à déloger.

Lorsque ces facteurs sont présents et qu'ils ne sont pas corrigés ou éliminés, les risques de corrosion sont très élevés. La vitesse de corrosion dépend des conditions environnementales. Veuillez vous reporter au Manuel du conducteur pour connaître l'entretien approprié.

À moins de prendre des précautions, le transport de produits corrosifs (fertilisants et granulés de déneigement, par exemple) peut également causer un début de corrosion.

## COMMENT PROTÉGER VOTRE VÉHICULE CONTRE LA CORROSION

### Lavage fréquent

La meilleure protection contre la corrosion consiste à garder votre véhicule bien propre et à le laver régulièrement.

Si les conditions climatiques sont particulièrement rigoureuses, un lavage s'impose au moins une fois par semaine.

Lavez votre véhicule à l'eau froide ou à l'eau tiède et non en plein soleil. Évitez les produits chimiques concentrés ou détersifs. Si vous employez un produit de nettoyage homologué, rincez à grande eau sans lui donner le temps de sécher. Après le lavage, prenez soin de sécher le véhicule complètement et veillez à ce que les orifices de drainage sur le dessous des portes et du hayon ainsi que les orifices servant à la ventilation ne soient pas bouchés.

Il est important également de vérifier à cette occasion la bonne étanchéité des bourrelets des portières et des moulures des glaces. Évitez de laver le véhicule par temps très froid, à moins que vous ne puissiez le sécher complètement. Rappelons également que les serrures et bourrelets d'étanchéité risquent d'être endommagés par le gel s'il y a infiltration d'eau lors du lavage.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

- 3) Ne dépassez jamais une vitesse maximale de 80 km/h (50 mi/h) avec un pneu de secours à usage temporaire ne comportant pas de cote de vitesse.
- 4) La durée de la bande de roulement des pneus de secours à usage temporaire est limitée; elle dépend des conditions de la chaussée et de vos habitudes de conduite. Vous devrez remiser la roue de secours dans le coffre de votre véhicule dès que le pneu de dimension standard aura été réparé ou remplacé.
- 5) Étant donné que la roue et le pneu de secours haute pression ont été spécifiquement conçus pour votre véhicule, vous ne devez jamais les utiliser sur un autre véhicule.
- 6) N'utilisez pas de chaînes antidérapantes sur une roue avec pneu de secours haute pression. Cette pratique pourrait endommager votre véhicule.
- 7) Chaque mois, vérifiez la pression de gonflage à froid du pneu de la roue de secours et gardez-le gonflé à 4,2 kPa (60 lb/po<sup>2</sup>) même si vous ne vous en servez pas.
- 8) Le pneu haute pression de la roue de secours ne doit pas être monté sur une autre jante, pas plus que vous ne devez monter des pneus de dimensions standard, des enjoliveurs ou des cercles décoratifs sur une roue de secours à pneu haute pression livrée d'origine.
- 9) Dès que les indicateurs d'usure affleurent la bande de roulement du pneu de la roue de secours, remplacez le pneu par un pneu du même type.
- 10) N'entrez pas dans un lave-auto automatique avec une roue de secours à usage temporaire montée sur votre véhicule.
- 11) Ne prenez pas de virages serrés et ne freinez pas brusquement si vous conduisez avec la roue de secours à usage temporaire dotée d'un pneu haute pression.

*Remarque : Lorsque vous utilisez une roue de secours à usage temporaire, consultez toujours les instructions indiquées dans le Manuel du conducteur de votre véhicule.*

## REMISAGE DES PNEUS

Remisez vos pneus à l'abri, dans un endroit frais et sec, là où l'eau ne risque pas de s'accumuler à l'intérieur des pneus.

Les pneus doivent être remisés dans un endroit frais, loin de toutes sources de chaleur et d'ozone, comme des tuyaux chauds et des génératrices d'électricité. Assurez-vous que la surface sur laquelle les pneus reposent est propre et exempte de graisse, d'essence et de toute autre matière pouvant détériorer le caoutchouc. (Tout pneu exposé à de telles matières pendant son entreposage ou pendant la conduite risque de subir brusquement une défaillance.)

Pour ne pas endommager vos pneus et éviter un accident :

- Vérifiez la pression de gonflage de vos pneus au moins une fois par mois lorsqu'ils sont froids et avant de parcourir de longues distances.
- Ne conduisez pas avec des pneus sous-gonflés ou surgonflés.
- Ne surchargez pas vos pneus.
- Conduisez à des vitesses modérées, en respectant toujours la vitesse limite.
- Évitez de conduire dans des nids-de-poule, sur des obstacles, sur les bords de la chaussée ou de sauter les bordures de trottoir.
- Évitez de faire patiner excessivement vos pneus.
- Si vous remarquez qu'un pneu est endommagé, remplacez-le par le pneu de secours, puis adressez-vous à un marchand de pneus ou à votre concessionnaire.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

caractéristiques de sécurité et de roulement de votre véhicule risquent d'être défavorablement affectées. Il est important que vous consultiez le Manuel du conducteur de votre véhicule avant de mélanger ou d'assortir les pneus sur un véhicule à 4 roues motrices, étant donné que cette pratique requiert des mesures de précautions spéciales.

Pour de plus amples renseignements concernant les mesures de sécurité à respecter lors du remplacement des pneus, reportez-vous à votre Manuel du conducteur.

### PERMUTATION DES PNEUS

Les pneus de votre véhicule INFINITI doivent être permutés tous les 12 000 km (ou 7 500 mi) ou dès que vous remarquez une usure irrégulière. Si vous remarquez une usure irrégulière ou si la vitesse d'usure de vos pneus est irrégulière, permutez-les de façon à éliminer le problème. Inspectez votre véhicule à la recherche de problèmes mécaniques et corrigez-les s'il y en a. Le sens et les méthodes de permutation des pneus doivent être observés, y compris toutes les informations figurant dans votre Manuel du conducteur. Le flanc de certains pneus comporte des flèches indiquant le sens dans lequel le pneu doit tourner. Lorsque vous permutez ce type de pneu, assurez-vous de conserver leur bon sens de rotation indiqué par les flèches. Sur certains véhicules, différentes dimensions de pneus sont spécifiées pour les essieux avant ou les essieux arrière. Les pneus de ces véhicules ne doivent pas être permutés d'un côté à l'autre (à moins que ce soit des pneus directionnels). Si vous disposez d'une roue de secours à usage temporaire, ne l'utilisez pas lors de la permutation des pneus. Une telle roue de secours n'est prévue que pour une utilisation temporaire seulement.

### REPLACEMENT DE DEUX PNEUS

Si votre véhicule était originalement équipé de quatre pneus de même dimension et que seulement deux des pneus doivent être remplacés, posez les pneus neufs à l'arrière. Le fait de poser les pneus neufs à l'avant

pourrait entraîner une perte de contrôle dans certaines conditions de conduite et causer un accident et des blessures corporelles.

### TRACTAGE D'UNE REMORQUE

Si vous prévoyez tracter une remorque, adressez-vous à un marchand de pneus pour qu'il vous conseille sur la bonne dimension des pneus à utiliser et sur leur bonne pression de gonflage. La dimension des pneus et leur pression de gonflage dépendent du type et de la dimension de la remorque ainsi que de l'attelage que vous utiliserez. Toutefois, la pression de gonflage maximale à froid des pneus ou leur capacité de charge maximale ne doit jamais être dépassée. Reportez-vous à l'autocollant apposé sur les pneus et à votre Manuel du conducteur pour de plus amples recommandations concernant le tractage d'une remorque.

### MODIFICATION DES PNEUS

N'effectuez aucune modification des pneus de votre véhicule. Les modifications peuvent nuire à la performance des pneus et les endommager, ce qui pourrait causer un accident. Les pneus ne pouvant pas être réparés parce qu'ils ont subi des modifications, comme pour les « arrondir », ceux sur lesquels on a incrusté des flancs blancs, ajouté du liquide d'équilibrage ou obturant, peuvent être exclus de la garantie. Consultez la garantie de vos pneus.

### PNEU DE SECOURS TEMPORAIRE HAUTE PRESSION

- 1) Le pneu de secours haute pression de votre véhicule est conçu pour n'être utilisé que temporairement et ne doit pas être utilisé continuellement en tant que pneu standard. Le pneu de dimension standard défaillant doit être réparé ou remplacé aussitôt que possible.
- 2) Évitez de conduire sur des obstacles qui risqueraient d'endommager les pneus de votre véhicule, comme les nids-de-poule, du verre, du métal, etc.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

### FREINAGE BRUSQUE

Vous devez inspecter vos pneus après avoir freiné brusquement ou si vous avez fait patiner vos pneus sur la chaussée. Ces deux conditions peuvent créer des méplats sur la bande de roulement.

### PATINAGE DES PNEUS

Si votre véhicule est enlisé, ne faites jamais patiner les pneus de votre véhicule à une vitesse supérieure à 55 km/h (35 mi/h) indiquée par le compteur de vitesse. La force centrifuge créée par le patinage libre des roues risque de causer une explosion soudaine des pneus, ce qui pourrait endommager le véhicule et causer de graves blessures corporelles, voire la mort. Ne permettez jamais à personne de se tenir près d'un pneu ou derrière un pneu qui patine à grande vitesse pendant que vous essayez de pousser un véhicule enlisé. Lorsque vous roulez dans la boue, le sable, la neige, sur la glace, etc., ne faites jamais tourner vos roues à une vitesse excessive. Dans de telles conditions, et en particulier si le véhicule est équipé d'une boîte de vitesses automatique, il est possible, en accélérant excessivement le régime du moteur, de faire tourner un pneu au-delà de sa cote de vitesse. Cela est encore plus vrai lors de l'équilibrage d'une roue motrice si vous utilisez le moteur du véhicule pour faire tourner la roue.

### BANDE DE ROULEMENT

Les pneus doivent être remplacés dès que la profondeur de leur bande de roulement n'est plus que de 1,6 mm (1/16<sup>e</sup> de po). Les pneus comportent des indicateurs d'usure moulés dans les rainures de leur bande de roulement qui indiquent l'usure de la bande de roulement. Dès que la bande de roulement s'amincit et que son épaisseur n'est plus que d'environ 1,6 mm (1/16<sup>e</sup> de po), elle devient plus vulnérable aux avaries routières. Les pneus usés sont également plus enclins à provoquer l'aquaplanage, ce qui risque de causer la perte de contrôle du véhicule. L'inspection visuelle des pneus devient donc plus critique au fur et à mesure qu'ils s'usent.

### USURE DES PNEUS

Ne conduisez jamais votre véhicule si vos pneus sont usés. Les pneus doivent être remplacés par du personnel qualifié dès que la profondeur de la bande de roulement n'est plus que de 1,6 mm (1/16<sup>e</sup> de po), ce qui sera indiqué par les indicateurs moulés dans les rainures de la sculpture.

### ASSORTIMENT DES PNEUS

Pour obtenir les meilleures performances, choisissez des pneus de dimensions et de capacités de charge identiques aux pneus d'équipement d'origine. Il est recommandé que les quatre roues d'un véhicule soient de la même dimension et du même type. Sur certains pneus, le matériau utilisé pour la fabrication des plis de la carcasse, ainsi que la construction des plis, peuvent varier; cette variation est indiquée sur le flanc des pneus. Lorsque vous changez ou remplacez vos pneus, il est préférable de remplacer les quatre pneus par des pneus du même type de construction (p. ex. : hautes performances, toutes saisons, boue et neige) et de la même construction (à carcasse radiale ou diagonale). Avant de monter des pneus de types différents sur votre véhicule, et cela dans n'importe quelle position, reportez-vous à votre Manuel du conducteur pour connaître les recommandations à ce sujet.

Les pneus conformes à la définition boue et neige de la Rubber Manufacturer's Association (RMA) portent les lettres M/S, M+S, M&S. Sur ces pneus, la désignation est moulée sur leur flanc. Il n'est pas recommandé de conduire dans la boue ou dans la neige avec des pneus ne portant pas cette mention.

Avant d'installer des pneus à neige sur votre véhicule, vous devrez choisir des pneus de dimensions et de capacités de charge équivalentes aux pneus d'équipement d'origine. Pour obtenir une adhérence maximale dans la boue et dans la neige et pour conserver les caractéristiques de conduite de votre véhicule, les pneus à neige doivent toujours être montés par jeu de quatre (4). Si vous ne respectez pas cette recommandation, les

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

diamètre approprié; détruisez-le. Un pneu qui a été étiré pourrait présenter des dommages internes (non visibles de l'extérieur) et risquerait de subir une défaillance sur la route.

Les anciennes valves risquent de fuir. Lorsque vous faites poser des pneus sans chambre à air neufs, faites également poser des valves neuves du bon type. Les pneus sans chambre à air ne doivent être montés que sur des jantes conçues pour des pneus sans chambre à air, c'est-à-dire des jantes comportant des rebords ou des bourrelets de sécurité.

Ne réparez jamais un pneu de façon temporaire, n'installez pas une chambre à air dans un pneu sans chambre à air et n'injectez jamais de produit antifuite pour réparer un pneu de façon permanente à la place d'une réparation adéquate. Seules des personnes qualifiées doivent réparer les pneus.

Assurez-vous que tous les chapeaux des valves sont posés sur toutes les valves. Cela permettra de garder les obus de valve propres et préviendra les fuites.

**RÉPARATIONS - SI POSSIBLE, ADRESSEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT À UN MARCHAND DE PNEUS.** Certains fabricants de pneus ne conseillent pas que vous procédiez à l'inspection ou à la réparation d'un pneu. La réparation est l'entière responsabilité d'un réparateur. Habituellement, les crevaisons survenant dans la partie bande de roulement d'un pneu de voiture de tourisme dont le diamètre ne dépasse pas 6 mm (1/4 de pouce) peuvent être réparées conformément aux méthodes de réparation des pneus de voiture de tourisme et de camionnette recommandées par la Rubber Manufacturer's Association (RMA). Consultez le fabricant de vos pneus pour obtenir des conseils et de l'aide pour savoir quelle partie d'un pneu à cote de vitesse peut être réparée et si le pneu peut être réparé. N'utilisez pas d'obturateurs pour réparer un pneu. Ils risquent d'endommager davantage le pneu. Parfois, ces obturateurs ne sont pas assez serrés dans le pneu et ils risquent de tomber. Ne dépassez jamais

la vitesse limite si vous conduisez avec un pneu réparé. La cote de vitesse d'un pneu est annulée par certains fabricants si un pneu a été réparé.

Même si un pneu a été adéquatement réparé, sa structure interne a peut-être été endommagée par la crevaison. Ce dommage entraînera éventuellement le remplacement du pneu. Tout pneu, dont la crevaison se situant dans la zone de la bande de roulement dépasse 6 mm (soit 1/4 de po), doit être remplacé. Si le pneu a subi une crevaison, faites inspecter l'intérieur par un marchand de pneus afin de déceler tout dommage possible. De mauvaises méthodes de montage et de gonflage risquent de causer une explosion de l'ensemble jante et pneu. Seules des personnes spécialement formées doivent procéder à ces travaux. Pour obtenir de l'aide, adressez-vous à votre magasin ou à votre marchand de pneus.

**ATTENTION – Vous ne devez jamais, et en aucun cas, introduire une matière inflammable dans un pneu.**

### PARALLÉLISME ET ÉQUILIBRAGE DES ROUES

L'équilibrage et le parallélisme des roues sont des facteurs très importants pour votre sécurité et pour pouvoir parcourir le maximum de kilomètres avec vos pneus. Vérifiez la façon dont vos pneus s'usent au moins une fois par mois. S'ils s'usent irrégulièrement, si vous remarquez que l'épaulement intérieur d'un pneu s'use plus rapidement que le reste de la bande de roulement, ou si vous ressentez des vibrations excessives, votre véhicule pourrait nécessiter un réglage du parallélisme et un équilibrage des roues. Non seulement ces conditions réduisent la durée de vos pneus, mais elles affectent également les caractéristiques de conduite de votre véhicule, ce qui peut être dangereux. Si vous détectez une usure irrégulière ou des vibrations anormales, faites immédiatement vérifier l'équilibrage des roues de votre véhicule ainsi que le réglage du parallélisme. Les épaulements d'un pneu qui a roulé alors qu'il n'était pas suffisamment gonflé seront beaucoup plus usés que le centre de sa bande de roulement.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

Si vous vous apercevez qu'un pneu ou qu'une jante a été endommagé, ou si vous pensez qu'un pneu a été endommagé en raison d'un impact, remplacez immédiatement le pneu et la jante par la roue de secours et demandez à votre marchand de pneus d'inspecter immédiatement tous vos pneus. La conduite avec un pneu endommagé risque d'en causer sa destruction. Lorsque vous inspectez vos pneus, y compris le pneu de la roue de secours, vérifiez toujours leur pression de gonflage. Si votre manomètre indique qu'un pneu est gonflé à deux livres de moins que la pression de gonflage normale, recherchez tout signe de pénétrations, de fuites de la valve ou de dommages à la jante, lesquels peuvent causer la perte de pression de gonflage du pneu.

Tous les pneus s'usent plus vite si vous roulez à grandes vitesses, si vous prenez des virages brusques, si vous faites des démarrages rapides et des arrêts brusques et si vous conduisez fréquemment sur des chaussées dont le revêtement est en mauvais état et lors de la conduite hors route. Les routes jonchées de nids-de-poule et de roches ou d'autres objets risquent d'endommager les pneus et de causer le dérèglement de la géométrie des roues. Si vous devez conduire sur de telles routes, conduisez prudemment et lentement et, avant de conduire à nouveau à une vitesse normale ou à grandes vitesses, examinez vos pneus à la recherche de dommages, comme des coupures, des renflements, des pénétrations, une usure inhabituelle de la bande de roulement, etc.

### INDICATEURS D'USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT (REPÈRES

**D'USURE)** : Des indicateurs d'usure (repère d'usure) sont intégrés dans les rainures de la bande de roulement du pneu. Ils deviennent visibles dès qu'il ne reste plus que 1,6 mm ou 1/16<sup>e</sup> de pouce de la bande de roulement. **À ce point, les pneus doivent être remplacés. Conduire avec un pneu usé au-delà de ses indicateurs d'usure est dangereux.**

**DANGERS** : Les objets sur la route qui risquent d'endommager un pneu doivent être évités de façon sécuritaire. Ceux-ci comprennent les morceaux de verre, les morceaux de métal, les roches, les débris de bois, ainsi que

les avaries routières comme les nids-de-poule, pour n'en nommer que quelques-uns. Un pneu doit être inspecté attentivement si le contact avec de tels objets n'a pu être évité.

Vous pourriez ne pas vous souvenir d'avoir heurté un objet qui pourrait avoir endommagé ou abimé vos pneus. Si, pendant la conduite, vous ressentez des vibrations inhabituelles, vous entendez des bruits anormaux ou si vous soupçonnez que vos pneus ou que votre véhicule aient pu subir des dommages, **NE FREINEZ PAS BRUSQUEMENT!** Réduisez lentement votre vitesse et conduisez avec prudence jusqu'à ce que vous puissiez vous arrêter sur l'accotement. Inspectez ensuite vos pneus. Si un pneu est sous-gonflé ou endommagé, dégonflez-le, puis démontez la roue de votre véhicule et remplacez-la par votre roue de secours. Si vous ne détectez aucun problème, faites remorquer votre véhicule jusque chez le concessionnaire de véhicules ou le marchand de pneus le plus près et faites inspecter votre véhicule.

## RÉPARATION, MONTAGE ET DÉMONTAGE DES PNEUS

N'essayez pas de réparer, de monter ou de démonter un pneu vous-même. Le remplacement d'un pneu peut être dangereux et ne doit être effectué que par des professionnels bien formés et utilisant les méthodes et les outils adéquats, conformément aux spécifications de la Rubber Manufacturers Association (RMA). Les recommandations de cette association concernant le démontage des pneus doivent être observées. Les pneus doivent être montés sur une jante de type et de diamètre appropriés, en bon état et propre. Les jantes déformées, entaillées ou rouillées risquent d'endommager un pneu. Il ne doit y avoir aucun objet étranger à l'intérieur d'un pneu. Demandez à votre marchand de pneus de vérifier vos jantes avant de monter des pneus neufs. Un pneu et une jante mal appareillés risquent d'exploser pendant le montage. De plus, une jante et un pneu mal appareillés risquent de subir une défaillance sur la route causant une situation dangereuse. Si, par erreur, un pneu est monté sur une jante de mauvais diamètre, ne le remontez pas sur une jante du

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

**\*La vitesse de roulement maximum que peuvent supporter certains pneus à cote V (ou VR) peut être supérieure à 240 km/h (149 mi/h).** Adressez-vous au fabricant des pneus pour connaître la cote de vitesse maximale de vos pneus si votre véhicule peut rouler à une vitesse supérieure à celle de la cote de vitesse de vos pneus.

**\*\*Les pneus portant la cote de vitesse Z (ou ZR) sont conçus pour être montés sur des voitures pouvant rouler à des vitesses maximales supérieures à 240 km/h (149 mi/h).** Consultez le fabricant de pneus pour connaître les vitesses maximales que peuvent supporter vos pneus.

†Bien que la vitesse maximale d'un pneu soit indiquée sur ses flancs, nous recommandons de ne jamais conduire un véhicule d'une manière dangereuse ou contraire aux lois. Les cotes de vitesse sont fondées sur des essais effectués en laboratoire qui reproduisent les performances des pneus sur la route. Toutefois, ces essais n'ont aucune valeur si les pneus sont sous-gonflés, surchargés, usés, endommagés, s'ils ont été modifiés, mal réparés ou rechapés. De plus, la cote de vitesse d'un pneu ne signifie pas que le véhicule peut être conduit en toute sécurité à la cote de vitesse maximale indiquée sur le pneu, en particulier si les conditions atmosphériques et les conditions de la chaussée sont défavorables ou si le véhicule présente des caractéristiques inhabituelles. La plupart des pneus de voitures de tourisme prévus pour la conduite sur autoroute et ne comportant pas une cote de vitesse indiquée sur leurs flancs ne supportent pas des vitesses supérieures à 170 km/h (105 mi/h). Les pneus de camionnettes ne comportant pas de cote de vitesse indiquée sur leurs flancs ne supportent pas des vitesses supérieures à 140 km/h (87 mi/h). Certains pneus de camionnettes peuvent supporter des vitesses supérieures; consultez votre marchand de pneus à cet égard. La cote de vitesse et les autres caractéristiques des pneus rechapés sont attribuées par l'atelier de réparation de pneus; ces nouvelles attributions annulent les caractéristiques d'origine stipulées par le fabricant de pneus.

**IMPORTANT :** Pour pouvoir conserver les vitesses de roulement d'un véhicule, la cote de vitesse des pneus de rechange doit être égale, sinon

supérieure, à celle des pneus montés à l'origine sur le véhicule (ces cotes de vitesse seront indiquées sur l'étiquette apposée sur le véhicule ou dans le Manuel du conducteur). Si des pneus ayant une cote de vitesse inférieure à celle des pneus d'origine sont montés sur un véhicule, ce véhicule ne devra pas être conduit à une vitesse supérieure à la vitesse de roulement maximale du pneu de rechange, selon les indications du tableau de la page 26.

Rappelez-vous que la conduite à grandes vitesses peut être dangereuse et risque d'endommager vos pneus. De plus, si vous devez conduire à des vitesses d'autoroute, il est particulièrement important que vous corrigiez la pression de gonflage de vos pneus.

Adressez-vous au fabricant de pneus pour obtenir des conseils et lui demander de l'aide au sujet d'un pneu réparé portant une cote de vitesse. Si vous remplacez des pneus sur lesquels la cote de vitesse est indiquée, et pour pouvoir toujours conduire votre véhicule à la même vitesse que celle que vous conduisiez avant de remplacer les pneus, vous devez les remplacer par des pneus dont la cote de vitesse est la même, sinon plus élevée.

### INSPECTION VISUELLE

**INSPECTEZ VOS PNEUS. NE CONDUISEZ PAS VOTRE VÉHICULE SI UN DE VOS PNEUS OU UNE DE VOS JANTES EST ENDOMMAGÉ.** Vérifiez fréquemment vos pneus à la recherche d'éraflures, de renflements, de séparations, de coupures, de déchirures, de fissures, de pénétrations ou d'usures excessives localisées et causées par des freinages brusques. Vérifiez également vos pneus à la recherche d'une usure anormale, en particulier de chaque côté de la bande de roulement du pneu, laquelle peut être causée par un mauvais réglage de la géométrie des roues ou par un sous-gonflage des pneus. Les coups peuvent endommager la partie intérieure d'un pneu sans que ces dommages soient visibles de l'extérieur du pneu.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

### CHARGES MAXIMALES

NE SURCHARGEZ JAMAIS VOS PNEUS. IL EST DANGEREUX DE CONDUIRE AVEC DES PNEUS SURCHARGÉS. Ne chargez jamais vos pneus au-delà des limites de charge moulées sur leurs flancs ni au-delà de la charge maximale du véhicule indiquée sur l'étiquette relative aux pneus et apposée sur le véhicule. Respectez la moindre charge stipulée. Une surcharge risque de faire surchauffer vos pneus, de causer brusquement leur défaillance et de graves blessures corporelles.

### VITESSES LIMITES ET COTES DE VITESSE DES PNEUS

CONDUIRE À GRANDE VITESSE PEUT ÊTRE DANGEREUX. Ne conduisez jamais votre véhicule à une vitesse supérieure à celle permise par la loi ou à une vitesse supérieure à celle permise par l'état des routes. Rouler à une vitesse excessive ou faire la course avec d'autres véhicules peut faire surchauffer les pneus qui risquent de tomber en panne, ce qui pourrait causer de graves blessures corporelles. Il est extrêmement important que les pneus de votre véhicule soient toujours gonflés à la bonne pression. À grandes vitesses, même si vos pneus sont gonflés à la bonne pression, il est plus difficile d'éviter une avarie routière par exemple; en outre, en cas de contact, les possibilités que les pneus soient endommagés sont plus élevées que si vous rouliez à vitesse lente. Conduire à grande vitesse réduit la vitesse à laquelle on réagit pour éviter un accident et arrêter son véhicule en toute sécurité. Si vous remarquez qu'un pneu ou qu'une jante de votre véhicule est endommagé, remplacez-les par la roue de secours de votre véhicule et rendez-vous immédiatement chez votre marchand de pneus.

La cote de vitesse des pneus ne signifie pas que le véhicule peut être conduit en toute sécurité à la vitesse maximale pour laquelle le pneu est fabriqué. De plus, la cote de vitesse indiquée sur un pneu ne signifie plus rien en présence de certains dangers ou d'une réparation mal effectuée. Un pneu chauffera excessivement si sa cote de vitesse maximale est dépassée. Cette chaleur accrue l'endommagera et entraînera sa destruction brusque suite à la

perte rapide de sa pression de gonflage. La perte de contrôle d'un véhicule sur lequel un des pneus se dégonfle brusquement risque de causer un accident. En résumé, vous ne devez jamais dépasser les vitesses limites stipulées et vous devez rouler à une vitesse sécuritaire en fonction des conditions de la route.

SYMBOLES DE VITESSE – Ils sont indiqués sur les flancs de certains pneus. Le tableau suivant indique les vitesses maximales correspondant aux symboles.

#### COTES DE VITESSE

Cote de vitesse	Vitesse mi/h	Maximum km/h
M	81	130
N	87	140
P	93	150
Q	99	160
R	106	170
S	112	180
T	118	190
H	130	210
V*	149	240
W	168	270
Y	186	300
Z**	149	240



## RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS

Un pneu, quel qu'il soit, peut développer des défauts s'il n'est pas entretenu adéquatement, même s'il a été bien fabriqué. Le manque d'entretien d'un pneu peut présenter un risque de dommages matériels et de blessures graves, voire mortelles. Si les mesures de sécurité et les conseils figurant dans ce manuel ne sont pas respectés, le pneu risque de présenter une défaillance ou d'exploser, et ainsi causer de graves blessures corporelles, voire la mort. Pour votre sécurité, conformez-vous à ce qui suit :

### Pression des pneus

Les pneus doivent toujours être gonflés aux pressions recommandées indiquées sur l'étiquette apposée sur le véhicule. (Reportez-vous à votre MANUEL DU CONDUCTEUR pour savoir où figurent ces renseignements.) Les pressions de gonflage des pneus doivent toujours être respectées. Cependant, vous ne devez jamais gonfler un pneu à une pression supérieure à celle indiquée sur ses flancs.

**AVANT DE CONDUIRE, ET AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS, VÉRIFIEZ LA PRESSION DE GONFLAGE DE TOUS LES PNEUS DE VOTRE VÉHICULE ALORS QU'ILS SONT FROIDS, Y COMPRIS CELLE DU PNEU DE LA ROUE DE SECOURS.**

Un véhicule dont les pneus ne sont pas gonflés à la bonne pression peut présenter des problèmes de conduite. De plus, les pneus risquent de s'user irrégulièrement et rapidement, d'éclater et de causer la perte de maîtrise du véhicule, ainsi que de graves blessures corporelles. Vous devez donc vérifier la pression de gonflage des pneus de votre véhicule au moins une fois par mois et chaque fois que vous prévoyez parcourir de longues distances. La pression des pneus doit être vérifiée lorsque les pneus sont froids. Les pneus sont considérés froids lorsque le véhicule a été stationné pendant au moins 3 heures ou qu'il a été conduit pendant moins de 1,6 km à une vitesse modérée.

### Vérification de la pression de gonflage des pneus lorsqu'ils sont chauds

Si vous devez ajouter de l'air dans vos pneus lorsqu'ils sont chauds, n'ajoutez que 28 kPa (4 lb/po<sup>2</sup>) au-dessus de la pression de gonflage recommandée à froid. Revérifiez la pression de gonflage des pneus de votre véhicule lorsqu'ils auront refroidi.

Prenons un exemple :

Pression de gonflage des pneus à chaud : 227 kPa ou (32 lb/po<sup>2</sup>)  
Si la pression de gonflage recommandée est de : 213 kPa ou (30 lb/po<sup>2</sup>)  
La pression de gonflage à chaud devra être : 213 + 28 = 241 kPa, soit (30 + 4 lb/po<sup>2</sup>).

Vérifiez ensuite leur pression de gonflage à froid aussitôt que possible, et au plus tard le lendemain.

Ne « purgez » pas d'air d'un pneu chaud, car il sera alors sous-gonflé. Pour vérifier la pression de gonflage de vos pneus, utilisez un manomètre pour pneus précis. Ne permettez jamais à vos enfants de dégonfler un pneu.

**IL EST DANGEREUX DE CONDUIRE UN VÉHICULE DONT LES PNEUS NE SONT PAS GONFLÉS À LA BONNE PRESSION.**

Si vous remplacez vos pneus, votre marchand de pneus vous indiquera à quelle pression ils doivent être gonflés. Sinon, reportez-vous à l'étiquette apposée sur le véhicule.

Les flancs d'un pneu sous-gonflé fléchiront énormément, ce qui provoquera une accumulation de chaleur et une destruction brusque du pneu, ainsi que des blessures corporelles graves.

Un pneu trop gonflé risque d'être endommagé s'il subit des coups.

## RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE PIÈCES ET ACCESSOIRES

Le service des pièces de votre concessionnaire INFINITI maintient un vaste stock de pièces neuves et remises à neuf INFINITI d'origine et d'accessoires. Ces pièces de première qualité ont été conçues et mises au point tout spécialement pour votre véhicule INFINITI. Elles sont couvertes par la garantie étendue d'INFINITI, l'une des meilleures garanties actuellement disponibles dans l'industrie automobile.

Pour répondre à vos besoins en matière de pièces et d'accessoires, le réseau de concessionnaires INFINITI utilise le plus récent système informatisé de contrôle des stocks. Advenant que votre concessionnaire local n'ait pas en stock une pièce essentielle, le système informatique de commande d'INFINITI au Canada serait en mesure d'expédier cette pièce à votre concessionnaire par la voie la plus rapide.

Nos trois centres de distribution de pièces au Canada maintiennent un stock considérable de pièces et d'accessoires permettant de soutenir l'Expérience globale Infiniti envers notre clientèle. Un service à la clientèle digne d'un chef de file veille à ce que toutes les pièces et tous les accessoires soient disponibles au moment opportun. Les employés de nos centres de distribution sont totalement dévoués et font en sorte que la pièce exacte soit expédiée aux concessionnaires INFINITI et ce, de la manière la plus expéditive et par les services de transport les plus recommandables. Des systèmes informatiques et de télécommunications de pointe nous assurent le soutien nécessaire pour intégrer les systèmes informatiques de votre concessionnaire INFINITI aux systèmes informatiques des autres concessionnaires INFINITI et d'INFINITI Canada.

Notre réseau de distribution hautement perfectionné vous permet d'obtenir les pièces dont vous avez besoin au moment où vous en avez besoin. La disponibilité des pièces et accessoires et votre satisfaction à cet égard sont des engagements qu'INFINITI tient à respecter.

## ASSISTANCE AUX CLIENTS INFINITI (SUITE)

Dans ces cas, après avoir suivi le processus en deux étapes indiqué à la page 22, vous pourriez envisager de communiquer avec le responsable du Programme d'arbitrage pour les véhicules automobiles du Canada (PAVAC). Le PAVAC est une organisation indépendante qui assiste les clients dans le cadre de la résolution de disputes avec le fabricant concernant des défauts de fabrication ou de matériaux de votre véhicule, et l'application et l'administration de la garantie des véhicules neufs par le fabricant.

Pour de plus amples renseignements sur le PAVAC et pour obtenir une copie du guide du PAVAC pour les consommateurs intitulé « Votre guide du PAVAC », veuillez composer le 1 800 207-0685 ou visitez le site Web du PAVAC ([www.camvap.ca](http://www.camvap.ca)).

### PROGRAMME DE VÉHICULE DE COURTOISIE

Dans le cadre de l'Expérience globale INFINITI, un concessionnaire INFINITI participant vous fournira gratuitement un véhicule de courtoisie INFINITI si vous faites réparer votre véhicule dans le cadre d'une réparation prévue au titre de la garantie pendant la durée de la garantie limitée de base, en fonction de la disponibilité et selon les critères d'admissibilité ci-dessous.

Pour être admissible au Programme de véhicule de courtoisie, vous devez répondre aux critères suivants :

- Offert uniquement durant la période de couverture de base de 4 ans/100 000 kilomètres de la garantie limitée des véhicules neufs INFINITI.
- Vous devez être âgé d'au moins 21 ans et détenir un permis de conduire canadien valide.
- Vous devez fournir une preuve d'assurance.
- Vous devez prendre votre rendez-vous d'entretien à l'avance.\*
- **D'autres restrictions s'appliquent à l'utilisation du véhicule de courtoisie, y compris le kilométrage alloué, la consommation de carburant et le nombre de jours d'utilisation\*\***

*Remarque : Ce programme N'est PAS une garantie et NE fait PAS partie de la garantie de base des véhicules neufs INFINITI; il s'agit plutôt d'un avantage de l'Expérience globale. Ce programme peut être modifié en tout temps, sans préavis.*

\* Selon la disponibilité, des exceptions aux exigences relatives au rendez-vous d'entretien peuvent être faites si le véhicule est inutilisable en raison d'une panne mécanique imprévisible. Dans de tels cas, le concessionnaire Infiniti participant fera de son mieux pour vous fournir un véhicule de courtoisie.

\*\* Consultez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

## ASSISTANCE AUX CLIENTS INFINITI

### Si vous avez des questions concernant votre véhicule INFINITI

INFINITI et votre concessionnaire INFINITI se sont engagés à répondre à tous vos besoins en matière de véhicule. Il y va donc de notre intérêt d'assurer votre entière satisfaction envers votre véhicule et envers votre concessionnaire INFINITI. Votre concessionnaire INFINITI est toujours à votre disposition pour satisfaire à toutes vos exigences en matière de service automobile.

Si toutefois un problème n'était pas réglé à votre satisfaction par les voies normales, nous vous suggérons alors de procéder comme suit :

Étape 1. Demandez au chef du service concerné de votre concessionnaire d'examiner votre cas. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec lui préalablement afin d'obtenir toute son attention. Dans certains cas, il est conseillé d'envoyer une lettre au chef du service concerné, au directeur général ou au propriétaire en titre en soulignant vos préoccupations et en demandant une réponse de leur part. Le chef du service, le directeur général ou le propriétaire en titre peut consulter un représentant d'INFINITI s'il le juge nécessaire.

Étape 2. Si vous estimez que le problème n'a pas été résolu complètement ou si nous n'avez pas compris les explications qui vous ont été données, n'hésitez pas à téléphoner au Centre d'information INFINITI au numéro sans frais 1 800 361-4792 ou à écrire à :

INFINITI, une division de Nissan Canada inc.,  
CENTRE D'INFORMATION  
5290, Orbitor Drive  
Mississauga, Ontario, L4W 4Z5

Que ce soit par téléphone ou par écrit, veuillez nous fournir les renseignements suivants pour assurer un traitement efficace de votre dossier :

- Vos nom, adresse et numéro de téléphone (et le nom sous lequel le véhicule a été immatriculé, s'il est différent du vôtre)
- Le numéro d'identification du véhicule (17 chiffres)
- La date d'achat et le concessionnaire chez qui le véhicule a été acheté
- Le relevé au compteur kilométrique
- La nature du problème
- Le nom du concessionnaire INFINITI avec qui vous faites affaire actuellement; là où l'examen de l'étape 1 a été réalisé
- Le nom du chef du service, du directeur général ou du propriétaire en titre qui a examiné votre problème et le résultat de cet examen

### PROGRAMME D'ARBITRAGE POUR LES CLIENTS

INFINITI, une division de Nissan Canada inc., s'efforce de résoudre tous les problèmes de véhicule des clients par l'entremise de son réseau de concessionnaires, ou directement lorsque nécessaire, en utilisant le processus d'assistance aux clients en deux étapes décrit à la page 22 du présent livret. Occasionnellement, une plainte d'un client ne peut être résolue malgré nos meilleurs efforts.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES D'ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI

L'Assistance-dépannage INFINITI procure au conducteur d'un véhicule INFINITI immatriculé la couverture décrite, selon les conditions établies dans le présent document. Les dossiers d'INFINITI, une division de Nissan Canada inc., permettront de déterminer la date de début et de fin de la couverture et serviront de preuve pour votre admissibilité aux demandes de remboursement des services rendus.

Les montants de remboursement indiqués dans la présente entente sont en dollars canadiens.

Les montants de remboursement ne s'appliquent qu'aux services expressément fournis par l'Assistance-dépannage INFINITI et ne peuvent en aucun cas être modifiés, transférés ou échangés.

Les avantages de l'Assistance-dépannage INFINITI sont transférables lorsqu'il y a transfert du droit de propriété du véhicule.

Toutes les factures ou tous les reçus qui auront été frauduleusement modifiés seront automatiquement rejetés et leur remboursement sera refusé.

Tous les véhicules INFINITI bénéficient de l'Assistance-dépannage INFINITI à compter de leur date de livraison au premier acheteur au détail ou à compter de la date de la première mise en service du véhicule (selon la première éventualité) pendant une période de 48 mois; cependant, l'Assistance-dépannage INFINITI ne sera en aucun cas accordée si la garantie du véhicule est invalidée. Toute personne ayant reçu l'autorisation du propriétaire de conduire le véhicule INFINITI peut bénéficier de l'Assistance-dépannage INFINITI. (Aux fins de l'Assistance-dépannage INFINITI, le « propriétaire » comprend également le locataire d'un véhicule loué.) Les services sont transférables au moment de la vente du véhicule pour la durée restante de la garantie limitée des véhicules neufs INFINITI. Les services d'Assistance-dépannage INFINITI ne sont offerts que pour les véhicules présentement immatriculés au Canada et assujettis aux conditions susmentionnées. Les services d'Assistance-dépannage INFINITI sont offerts dans tout le Canada et dans toute la zone continentale des États-Unis, 24 heures sur 24 et 365 jours par année.

### EXCLUSIONS

L'Assistance-dépannage INFINITI n'est pas une garantie, mais un service qui vous est fourni dans le cadre de l'Expérience globale INFINITI afin de réduire au minimum les dérangements occasionnés par les incidents imprévus.

## ASSISTANCE DÉPANNAGE INFINITI (SUITE)

- 8) Soumettez le reçu original dans les 30 jours suivant la date des services reçus. Les demandes de remboursement pour le remorquage doivent être accompagnées de l'original de la facture de réparation détaillée. Veuillez faire parvenir ces documents à :

Assistance-dépannage INFINITI,  
Attn. Services des réclamations,  
P.O. Box 5845,  
London (ON) N6A 4T4

- 9) Sur réception et confirmation des renseignements, l'Assistance-dépannage INFINITI vous enverra un chèque correspondant au remboursement.
- 10) Seuls les originaux des reçus et des factures soumis seront pris en considération pour le remboursement. Les originaux seront retournés sur demande.
- 11) L'Assistance-dépannage INFINITI se réserve le droit de refuser toute demande de remboursement soumise plus de trente (30) jours après la date du service rendu, de même que toute demande de remboursement ne répondant pas aux conditions stipulées dans la couverture.

### **Demandes de remboursement dans le cas d'accidents de la circulation**

- 1) Communiquez avec l'Assistance-dépannage INFINITI dans les trente (30) jours suivant la date de l'accident de la circulation. Un questionnaire, que vous devrez remplir et nous retourner, vous sera envoyé par la poste.
- 2) Donnez les détails de l'accident.
- 3) Joignez l'original de la facture de l'atelier de réparation indiquant le montant des dommages subis par votre véhicule INFINITI.

- 4) Joignez une copie du rapport de police.
- 5) Joignez l'original des reçus d'hébergement, de repas, de location de voiture et de transport commercial.
- 6) Sur réception et confirmation des renseignements, l'Assistance-dépannage INFINITI vous enverra un chèque pour le remboursement.

*REMARQUE : Le remboursement s'applique uniquement aux services rendus dans les 72 heures suivant l'accident de la circulation.*

### **SERVICES NON COUVERTS**

À moins d'indications contraires dans le présent guide, la couverture et les avantages offerts par l'Assistance-dépannage INFINITI ne comprennent pas :

- Tous les frais associés aux pièces de réparation et/ou main-d'œuvre ainsi que les frais supplémentaires associés à l'équipement de réparation, à l'entreposage ou à la mise en fourrière du véhicule.
- Le dépannage d'un véhicule qui a été conduit consciemment et volontairement sur des terrains jamais ou peu empruntés tels que des terrains vagues, des routes qui ne sont pas entretenues, des champs, des chantiers de construction, des allées de garage boueuses ou enneigées, des routes impraticables, privées ou récréatives, des plages ou tout autre terrain auquel un véhicule d'entretien de services publics n'a pas accès.
- Le pelletage ou le déblaiement de la neige afin de dégager un véhicule.
- Le dépannage d'un véhicule non immatriculé ou non assuré.
- Le dépannage d'un véhicule laissé sans surveillance.

## ASSISTANCE DÉPANNAGE INFINITI (SUITE)

Retour spécial des passagers - L'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais du transport commercial (autobus, train, taxi ou avion) utilisé pour permettre à vos passagers de retourner à leur domicile si vous décidez de demeurer à l'endroit où votre véhicule INFINITI sera réparé. **Les reçus originaux sont requis.** \*

Retour au site de réparation - Si vous devez laisser votre véhicule INFINITI pour des réparations alors que vous retournez à votre domicile, l'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais du transport commercial (autobus, train, taxi ou avion) utilisé pour revenir à l'endroit où le véhicule sera réparé. **Les reçus originaux sont requis.** \*

### SERVICES DE PLANIFICATION DE VOYAGES

Vous planifiez un voyage? Dans le cadre de l'Expérience globale INFINITI, l'Assistance-dépannage INFINITI offre un planificateur de voyage personnalisé pour que vos vacances se déroulent sans souci.

Pour obtenir ce service, il suffit de composer le 1 800 363-4520 et nos spécialistes en planification de voyage INFINITI vous fourniront des conseils qui vous aideront à rendre vos prochaines vacances motorisées encore plus agréables. Vous recevrez une trousse contenant des cartes avec votre itinéraire surligné, ainsi qu'un guide informatisé détaillant l'itinéraire et la distance en kilomètres (cumulative), une liste des concessionnaires INFINITI tout au long de votre itinéraire, un répertoire de terrains de camping et de lieux d'hébergement, ainsi que des brochures et des notes explicatives sur les lieux touristiques situés sur votre trajet et à destination. Des conseils pratiques et des trucs de voyage sont également offerts, selon les besoins de votre voyage.

Veillez faire part de votre demande au moins trois semaines avant la date de votre départ. Vous serez ainsi assuré de recevoir tous les renseignements suffisamment à l'avance et aurez le temps de les étudier.

### OBTENTION DU SERVICE D'ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI ET DEMANDES DE REMBOURSEMENT

- 1) Composez le 1 800 363-4520
- 2) Indiquez au représentant de l'Assistance-dépannage INFINITI votre nom, le numéro d'identification de votre véhicule (NIV), la nature de l'incident et l'emplacement exact de votre véhicule.
- 3) Un service de dépannage autorisé sera envoyé sur place pour vous fournir l'assistance dont vous avez besoin.
- 4) Pour obtenir le remboursement des services rendus, vous devez communiquer avec le programme d'Assistance-dépannage INFINITI avant de prendre d'autres dispositions, conformément aux conditions du présent contrat.
- 5) Dans le cas peu probable de l'indisponibilité de tous les véhicules de dépannage autorisés de la région où la panne ou l'accident s'est produit, un représentant de l'Assistance-dépannage INFINITI vous donnera l'autorisation d'obtenir le service d'un autre centre de dépannage.
- 6) Après avoir obtenu l'autorisation indiquée à l'alinéa 5 ci-dessus, vous pouvez communiquer avec le service de dépannage local qui vous semble être le plus pratique et demander qu'une personne soit envoyée pour vous dépanner.
- 7) Demandez un reçu détaillé sur lequel seront indiqués la cause de l'incident, le service rendu et la distance sur laquelle le véhicule a été remorqué, le cas échéant.

\* Voir Obtention du service d'Assistance-dépannage INFINITI et demandes de remboursement à la page 19

### SERVICE DE DÉVERROUILLAGE DES PORTIÈRES

Si vous vous trouvez à moins de 100 km de votre domicile et que vous verrouillez vos clés à l'intérieur de votre véhicule INFINITI, l'Assistance-dépannage vous remboursera les coûts du transport commercial (train, autobus, taxi) utilisé pour aller chercher une clé de secours chez vous ou à votre hôtel, ou elle s'arrangera pour vous faire parvenir une clé de secours, selon la solution la plus appropriée. Les reçus originaux sont requis. \*

Si vous vous trouvez à plus de 100 km de votre domicile et que vous verrouillez vos clés à l'intérieur de votre véhicule INFINITI, l'Assistance-dépannage s'arrangera pour récupérer une clé de secours, vous en faire parvenir une ou en faire fabriquer une et vous la faire parvenir. Si vous ne pouvez utiliser votre véhicule INFINITI en raison du verrouillage des portières, l'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais de location d'un véhicule fourni par une agence de location reconnue pendant que vous attendez la livraison d'une clé de secours ou de remplacement. La location du véhicule comprend le tarif de base de location à la journée, les frais de kilométrage, l'assurance collision sans franchise et les taxes applicables. Les reçus originaux sont requis. \*

### SERVICES D'INTERRUPTION DE VOYAGE

Si votre véhicule INFINITI subit une panne mécanique et ne peut plus rouler sans assistance, l'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les dépenses suivantes :

#### Si vous vous trouvez à moins de 100 km de votre domicile

**Transport d'urgence du propriétaire** - L'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais de transport commercial (train, autobus, taxi) de l'endroit où est survenu le problème jusqu'à votre destination ou jusqu'à votre domicile. **Les reçus originaux sont requis. \***

Si vous vous trouvez à plus de 100 km de votre domicile, Infiniti vous remboursera jusqu'à 500 \$ pour toute combinaison de frais de location de véhicule, de transport d'urgence, d'hébergement, de transport de retour spécial des passagers ou de retour au site de réparation.

**Location de véhicule** - L'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais de location d'un véhicule fourni par une agence de location reconnue pendant la réparation de votre véhicule INFINITI. Les avantages de location de véhicule comprennent le tarif de base de location à la journée, les frais de kilométrage, l'assurance collision sans franchise et les taxes applicables. **Les reçus originaux sont requis. \***

**Transport d'urgence** - Si vous souhaitez vous rendre à votre destination ou retourner à votre domicile pendant que votre véhicule INFINITI est réparé, l'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais de transport commercial (autobus, train, taxi ou avion) pour vous rendre à votre destination ou à votre domicile. **Les reçus originaux sont requis. \***

**Hébergement** - Si vous décidez de demeurer à l'endroit où votre véhicule INFINITI est réparé, l'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera vos frais d'hébergement et de repas (à proximité du lieu de la panne mécanique) ainsi que ceux de vos passagers. **Les reçus originaux sont requis. \***



## ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI (SUITE)

Location de véhicule : L'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais de location d'un véhicule si vous ne pouvez utiliser votre véhicule INFINITI à la suite d'un accident (comme défini ci-dessus). Le véhicule de location doit provenir d'une agence de location reconnue.\* Vous pourrez également profiter de cet avantage si votre véhicule est volé ou détruit par un incendie. Cet avantage comprend le tarif de base de location à la journée, l'assurance collision sans franchise, les frais de kilométrage et les taxes applicables. Les avantages de location de véhicule s'appliquent uniquement lorsque la location n'est pas couverte par l'assurance de votre véhicule. Les reçus originaux sont requis. \*

Transport d'urgence : L'Assistance-dépannage INFINITI remboursera les frais de transport commercial (train, autobus, taxi ou avion) pour vous transporter, ainsi que vos passagers, du lieu de l'accident à votre destination ou à votre domicile. Les reçus originaux sont requis. \*

Repas et hébergement : L'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais d'hébergement et de repas si vous décidez de demeurer dans la ville où votre véhicule INFINITI sera réparé. Les reçus originaux sont requis. \*

Transport spécial de retour des passagers : L'Assistance-dépannage INFINITI vous remboursera les frais de transport commercial (train, autobus, taxi ou avion), l'hébergement et les repas afin de permettre à vos passagers de se rendre à leur destination ou de retourner à la maison si vous êtes impliqué dans un accident au volant de votre INFINITI entraînant votre hospitalisation immédiate. Les reçus originaux sont requis. \*

### TREUILLAGE

Si votre véhicule INFINITI est enlisé dans un fossé, dans la boue ou dans la neige, l'Assistance-dépannage INFINITI enverra un véhicule de dépannage pour dégager ou tirer votre véhicule avec un treuil. Le véhicule doit être accessible et se trouver à proximité ou à côté d'une route régulièrement fréquentée. Le déblayage et le déneigement nécessaires pour dégager le véhicule ne sont pas couverts par ce service.

### DÉMARRAGE D'APPOINT

Si la batterie de votre véhicule doit être rechargée pour que celui-ci puisse démarrer, l'Assistance-dépannage INFINITI enverra un véhicule de dépannage sur les lieux pour charger la batterie et vous permettre de démarrer. Si votre véhicule ne démarre toujours pas, il sera remorqué jusque chez le concessionnaire INFINITI le plus près ou un atelier de réparation autorisé.

### LIVRAISON DE CARBURANT

Si votre véhicule INFINITI tombe en panne de carburant, l'Assistance-dépannage INFINITI vous livrera pour un montant de 5 \$ de carburant de sorte que vous puissiez vous rendre jusqu'à la station-service la plus près. Le coût d'achat du carburant n'est pas couvert. Si votre véhicule se trouve dans un lieu où la livraison de carburant est interdite, votre véhicule sera remorqué jusqu'à la station-service la plus près.

\* Voir Obtention du service et demandes de remboursement à la page 19

## ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI

Dans le cadre de l'Expérience globale INFINITI, vous n'aurez pas à vous demander comment et où trouver de l'assistance en cas d'incident nécessitant une assistance-dépannage d'urgence ou un remorquage en cas de panne mécanique. Partout en Amérique du Nord, 24 heures sur 24 et 365 jours par année, nos représentants de l'Assistance-dépannage INFINITI sont là pour vous offrir un service rapide, efficace et courtois.

### NUMÉRO DE L'ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI

# 1 800 363-4520

#### Services d'assistance-dépannage d'urgence et appels de service d'urgence

- Remorquage en cas de panne mécanique
- Services en cas d'accident de la circulation
- Treuillage
- Démarrage d'appoint
- Changement de pneu (ne comprend pas les réparations)
- Livraison de carburant (coût du carburant non compris)
- Service de déverrouillage des portières
- Services d'interruption de voyage
- Services de planification de voyages

## DÉTAILS

### REMORQUAGE EN CAS DE PANNE MÉCANIQUE

Si votre véhicule INFINITI subit une panne mécanique et ne peut plus rouler sans assistance, le service d'Assistance-dépannage INFINITI enverra un véhicule de dépannage pour le remorquer de l'endroit de la panne jusque chez le concessionnaire INFINITI le plus près ou un atelier de réparation autorisé.

### SERVICES EN CAS D'ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Remorquage : L'Assistance-dépannage INFINITI fera remorquer votre véhicule INFINITI du lieu de l'accident jusque chez le concessionnaire INFINITI le plus près ou un autre atelier de réparation approuvé. Le coût du remorquage vous sera remboursé s'il n'est pas couvert par l'assurance de votre véhicule.

*Remarque : Par « accident », on entend tout capotage ou toute collision avec un objet, en mouvement ou non, à la suite duquel le véhicule INFINITI ne peut plus rouler sans assistance.*

INFINITI vous remboursera jusqu'à un maximum de 500 \$ pour toute combinaison des dépenses encourues pour la location d'un véhicule, le transport d'urgence, les repas et l'hébergement ou le transport spécial de retour des passagers.

## **GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES DE RECHANGE INFINITI (SUITE)**

- 4) Les dommages ou les défaillances causés par :
- Une mauvaise utilisation (le Manuel du conducteur stipule l'utilisation appropriée).
  - Un accident.
  - Une mauvaise installation de tout accessoire ou composant d'après-vente approuvé par Infiniti.
  - Une altération, un trafiquage ou une réparation inadéquate.
  - Les retombées chimiques, les suintements de sève, le sel, le sable, les grêlons ou autres conditions environnementales comme les pluies acides.
  - Les pièces utilisées à des fins de compétition, comme la course automobile ou toute activité similaire.
  - Le manquement à l'obligation d'effectuer l'entretien approprié tel que décrit dans le Manuel du conducteur.
- 5) L'utilisation de pièces de rechange d'une qualité inférieure aux pièces d'origine INFINITI peut limiter l'efficacité et les performances du véhicule.

### **DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES**

Cette garantie ne couvre pas les dommages consécutifs et indirects tels que :

- Perte de l'usage du véhicule
- Voiture de courtoisie ou de location
- Dérangement/perte de salaire
- Préjudice commercial

### **AUTRES MODALITÉS DE LA GARANTIE ET LÉGISLATION PROVINCIALE**

Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier sera limitée à la durée prescrite par la garantie couvrant les composants du véhicule (sauf en cas de perforation par la corrosion). Vous pourriez avoir d'autres droits découlant de la législation provinciale, droits qui varient d'une province à l'autre. La législation provinciale applicable peut interdire la limitation de la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion des dommages indirects ou accessoires. Par conséquent, certaines limitations ou exclusions précitées pourraient ne pas s'appliquer dans votre cas.

## **GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES DE RECHANGE INFINITI**

### **LES CONDITIONS DE LA GARANTIE EXIGENT L'UTILISATION DE PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE INFINITI OU DE PIÈCES DE RECHANGE APPROUVÉES PAR INFINITI.**

#### **Ce qui est couvert et période de validité**

Cette garantie est valide pendant 12 mois/ 20 000 km à partir de la date d'achat, selon l'éventualité qui survient en premier. Toutefois, la garantie des pièces de rechange installées sur un véhicule INFINITI qui est couvert par une garantie INFINITI n'expirera pas avant la fin de cette garantie.

INFINITI garantit toutes les pièces de rechange fournies sur les véhicules INFINITI qu'elle distribue, à l'exception des pièces indiquées ci-dessous aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

#### **Ce que vous devez faire**

Pour obtenir un service sous garantie, vous devez, à vos frais, apporter la pièce sous garantie ou présenter le véhicule sur lequel la pièce est installée à un concessionnaire INFINITI autorisé. Vous devez également présenter le bon de réparation ou le reçu indiquant la date d'achat, le kilométrage au compteur et le numéro d'identification du véhicule.

Les noms et adresses des concessionnaires INFINITI autorisés figurent dans les annuaires téléphoniques.

#### **Ce qu'INFINITI fera pour vous**

Toute pièce qui s'avère défectueuse durant la période de garantie sera remplacée gratuitement si la preuve d'achat du client indique que la pièce a été installée à l'origine par un concessionnaire INFINITI.

Les frais de main-d'œuvre seront à la charge du client si la preuve d'achat indique que la pièce n'a pas été installée par un concessionnaire INFINITI.

#### **Limitations**

Cette garantie ne couvre pas :

- 1) Les pneus. Ces composants sont couverts par une garantie distincte.
- 2) L'entretien normal et les pièces de rechange stipulés dans le Guide d'entretien et dans le chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » du Manuel du conducteur.
- 3) Les pièces Nissan Motorsports et NISMO R-tuned, y compris les pièces NISMO pour les anciens véhicules, sont vendues « EN L'ÉTAT » sans aucune garantie, expresse ou implicite, à moins d'interdiction expressément énoncée dans les lois applicables, auquel cas la garantie fournie est le minimum requis par ces mêmes lois.

## ACCESSOIRES D'ORIGINE INFINITI (SUITE)

- 4) Les dommages ou les défaillances causés par :
- Une mauvaise utilisation (le Manuel du conducteur stipule l'utilisation appropriée).
  - Un accident.
  - Les retombées chimiques, les suintements de sève, le sel, le sable, les grêlons ou autres conditions environnementales comme les pluies acides.
  - Une altération, un trafiquage ou une réparation inadéquate.
  - L'utilisation d'accessoires non approuvés par INFINITI.
  - Une mauvaise installation de tout accessoire ou composant d'après-vente approuvé par Infiniti.
  - Des accessoires utilisés à des fins de compétition, comme des courses ou des rallyes.
  - Le manquement à l'obligation d'effectuer l'entretien périodique prescrit dans le Guide d'entretien et dans le chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » du Manuel du conducteur ou dans le Guide d'entretien fourni avec l'accessoire.
- 5) Votre concessionnaire INFINITI est le seul endroit où acheter des accessoires d'origine INFINITI pour votre véhicule. Parmi ces accessoires, très diversifiés, vous trouverez des becquets arrière, des jantes en alliage, des tapis de protection, des galeries de toit, des balais d'essuie-glace d'hiver et bien d'autres encore.

## DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

Cette garantie ne couvre pas les dommages consécutifs et indirects tels que :

- Perte de l'usage du véhicule
- Voiture de courtoisie ou de location
- Dérangeant/perde de salaire
- Préjudice commercial

## AUTRES MODALITÉS DE LA GARANTIE ET LÉGISLATION PROVINCIALE

Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier sera limitée à la durée prescrite par la garantie couvrant les composants du véhicule (sauf en cas de perforation par la corrosion).

Vous pourriez avoir d'autres droits découlant de la législation provinciale, droits qui varient d'une province à l'autre. La législation provinciale applicable peut interdire la limitation de la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion des dommages indirects ou accessoires. Par conséquent, certaines limitations ou exclusions précitées pourraient ne pas s'appliquer dans votre cas.

## ACCESSOIRES D'ORIGINE INFINITI

### **LES CONDITIONS DE LA GARANTIE DES ACCESSOIRES EXIGENT L'UTILISATION D'ACCESSOIRES APPROUVÉS D'ORIGINE INFINITI SEULEMENT.**

#### **Ce qui est couvert et période de validité**

La durée de la garantie pour tous les accessoires d'origine INFINITI est de 48 mois ou 100 000 km (selon l'éventualité qui survient en premier) et est applicable uniquement lorsque les accessoires sont installés par un concessionnaire INFINITI. Lorsque des accessoires d'origine INFINITI sont installés après la date de livraison du véhicule, la couverture de la garantie des accessoires sera de la même durée que la couverture de la garantie de base du véhicule. Si un client achète des accessoires d'origine Nissan en vente libre, la couverture de la garantie sera alors la même que celle de nos pièces, soit 12 mois ou 20 000 kilomètres.

Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception des exclusions ou des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

#### **Ce que vous devez faire**

Pour obtenir un service sous garantie, vous devez, à vos frais, apporter l'accessoire sous garantie ou présenter le véhicule sur lequel l'accessoire a été installé à un concessionnaire INFINITI autorisé au Canada. Vous devez également présenter le bon de réparation ou le reçu indiquant la date d'achat, le kilométrage au compteur et le numéro d'identification du véhicule. Les noms et adresses des concessionnaires INFINITI autorisés figurent dans les annuaires téléphoniques.

#### **Ce qu'INFINITI fera pour vous**

Tout accessoire qui s'avère défectueux durant la période de garantie sera remplacé gratuitement si la preuve d'achat du client indique que l'accessoire a été installé à l'origine par un concessionnaire INFINITI.

Les frais de main-d'œuvre seront à la charge du client si la preuve d'achat indique que l'accessoire n'a pas été installé par un concessionnaire INFINITI.

#### **Limitations**

Cette garantie ne couvre pas :

- 1) Les pneus. Ces composants sont couverts par une garantie distincte.
- 2) L'entretien normal et les pièces de rechange stipulés dans le Guide d'entretien et dans le chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » du Manuel du conducteur ou dans le Guide d'entretien fourni avec l'accessoire.
- 3) LES PIÈCES NISSAN Motorsports et NISMO R-tuned, y compris les pièces NISMO pour les anciens véhicules, sont vendues « EN L'ÉTAT » sans aucune garantie, expresse ou implicite, à moins d'interdiction expressément énoncée dans les lois applicables, auquel cas la garantie fournie est le minimum requis par ces mêmes lois.

## LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS (SUITE)

- Tous les lubrifiants et tous les fluides
- Remplacement des piles de la télécommande
- Toutes les courroies
- Tous les filtres

Toutefois, les composants susmentionnés sont couverts par la garantie **UNIQUEMENT** s'ils sont inutilisables en raison d'une défaillance d'un composant couvert par la garantie.

### **GARANTIES COUVRANT LA ROUILLE, LA PERFORATION ET LA CORROSION SUPERFICIELLE**

#### **Ne sont pas couverts :**

- Composants du système d'échappement.
- Corrosion des pièces de garniture extérieure, comme les moulures. Cependant, les pièces de garniture extérieure sont garanties contre la corrosion pendant 12 mois/20 000 km (selon l'éventualité qui survient en premier).
- Carrosseries spéciales ou équipement non fabriqué ou fourni par INFINITI
- Rouille des panneaux de carrosserie causée par le manque d'entretien, un abus ou un accident.
- Rouille attribuable à une écaillage de peinture causée par la projection de cailloux ou de débris de la route.
- Rouille causée par des retombées environnementales et autres facteurs externes comme les grêlons, les suintements de sève, le sel ou l'immersion dans l'eau, le gravier, la boue ou un impact.

### **DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES**

Cette garantie ne couvre pas les dommages consécutifs et indirects tels que :

- Perte de l'usage du véhicule
- Voiture de courtoisie ou de location
- Dérangement/perde de salaire
- Préjudice commercial

### **AUTRES MODALITÉS DE LA GARANTIE ET LÉGISLATION PROVINCIALE**

Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier sera limitée à la durée prescrite par la garantie couvrant les composants du véhicule (sauf en cas de perforation par la corrosion).

Vous pourriez avoir d'autres droits découlant de la législation provinciale, droits qui varient d'une province à l'autre. La législation provinciale applicable peut interdire la limitation de la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion des dommages indirects ou accessoires. Par conséquent, certaines limitations ou exclusions précitées pourraient ne pas s'appliquer dans votre cas.

### GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES NEUFS

#### CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- Altération, trafiquage ou réparation inadéquate.
- Mauvaise installation de tout accessoire ou composant d'après-vente approuvé par Infiniti.
- Usure normale, y compris marques de coups, bosses, ébréchures ou égratignures.
- Toute réparation nécessaire en raison d'un manquement à l'obligation d'effectuer l'entretien requis, selon les recommandations stipulées dans les programmes d'entretien.
- Toute réparation requise à la suite d'une collision, d'un accident, de négligence, de conduite dans l'eau (y compris l'admission d'eau dans le moteur), de courses ou d'autres activités similaires, d'un incendie ou d'une mauvaise utilisation.
- Toute réparation requise à la suite de modifications apportées au véhicule dans le but d'installer des pièces et accessoires non homologués par NISSAN/INFINITI.
- Toute réparation requise à la suite d'une modification apportée au dispositif antipollution afin de le rendre inopérant.
- Toute réparation à un véhicule dont le compteur kilométrique a été altéré, trafiqué ou modifié afin que le kilométrage ne puisse pas être facilement établi.
- Toute détérioration attribuable à l'usure normale ou à l'exposition aux éléments.
- Les véhicules qui font l'objet d'une déclaration de perte totale, qui sont jugés irréparables ou qui ont été vendus pour récupération à la suite d'un vol ou d'un accident.
- Dommages causés à la peinture, aux glaces et autres garnitures extérieures par les avaries routières.
- Bris de glace, à moins qu'ils découlent de défauts de matériaux ou de fabrication.
- Surchauffe du groupe motopropulseur.
- Défaillances résultant de l'utilisation de carburants, de liquides ou d'huiles contaminés ou inappropriés.
- Utilisation de pièces dont la qualité ou la conception n'équivaut pas à celle des pièces fournies par NISSAN INFINITI.
- Utilisation du véhicule à des fins de compétition, dans des courses d'automobiles ou dans des rallyes.
- Utilisation ou conduite du véhicule de façon contraire aux directives stipulées dans le Manuel du conducteur.
- Surcharge du véhicule au-delà des limites de poids brut du véhicule (PBV).
- Défaillances et dommages résultant du dépassement de la capacité de remorquage du véhicule.
- Retombées chimiques, suintements de sève, sel, sable, grêlons ou autres conditions environnementales comme les pluies acides.
- Les composants suivants sont couverts par la garantie s'ils doivent être remplacés en raison d'un défaut couvert par la garantie. Ils ne sont pas couverts par la garantie s'il est nécessaire de les remplacer à cause de l'usure ou dans le cadre de l'entretien régulier préconisé :
  - Plaquettes/segments de frein
  - Disques/tambours de frein
  - Composants de l'embrayage
  - Bougies
  - Fils/rotors/têtes d'allumeur
  - Balais d'essuie-glace



## LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS (SUITE)

### LIMITATIONS

#### Réglages

Pendant les 12 premiers mois ou 20 000 km de la garantie de base (selon l'éventualité qui survient en premier), tous les réglages normalement nécessaires en complément des réglages d'origine, du réglage de la géométrie et de la performance seront exécutés gratuitement par un concessionnaire INFINITI. Après cette période, ces réglages sont considérés comme un service d'entretien. Par « réglages » dans le contexte de la garantie, il faut entendre toute réparation d'envergure ne nécessitant pas le remplacement de pièces, notamment le réglage de la géométrie avant, l'équilibrage des roues, la convergence des phares, l'ajustement des panneaux de carrosserie, des portes et du capot, la tension de la courroie d'entraînement, la suppression des bruits de vent, le graissage des pênes et des charnières ainsi que le serrage des colliers et autres pièces d'assemblage.

#### Tapis protecteurs

Tous les tapis protecteurs sont garantis pendant 1 an/20 000 km.

#### Garnitures extérieures et souples

Les garnitures extérieures rigides et souples, y compris sans toutefois s'y limiter : (les moulures, les calandres, les emblèmes, les bandes décoratives, les jantes chromées ou en alliage et les composants souples) sujettes à la détérioration causée par la corrosion ou les conditions environnementales sont couvertes pendant 12 mois ou 20 000 km.

#### Garantie des batteries d'origine

La période de garantie est de 48 mois ou 100 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier).

### GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS

Les pneus montés à l'origine sur le véhicule sont couverts par la garantie du fabricant de pneus.

Communiquez avec votre concessionnaire INFINITI pour obtenir de plus amples détails ou de l'aide concernant les services couverts par la garantie.

#### Réfrigérant du climatiseur

Le système de climatisation installé en usine est couvert pendant la période de la garantie de base de 48 mois ou 100 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier). Le réfrigérant, quant à lui, n'est garanti que pendant 12 mois, sauf en cas de recharge dans le cadre d'une réparation sous garantie.

## LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS

### Autres conditions de la garantie

#### Recommandations concernant l'entretien et le remplacement

Pour les meilleurs résultats et le maintien de la qualité initiale du dispositif antipollution, il est recommandé de n'utiliser que des pièces d'origine INFINITI lors de la réparation ou de l'entretien du dispositif. L'utilisation de pièces de rechange d'une qualité inférieure aux pièces d'origine INFINITI risque de limiter l'efficacité du dispositif antipollution du véhicule. L'entretien, le remplacement et la réparation des dispositifs et des systèmes antipollution peuvent être effectués dans n'importe quel établissement de réparation automobile ou par toute personne utilisant des pièces automobiles certifiées conformes aux règlements fédéraux.

Cependant, les réparations sous garantie doivent être effectuées par un concessionnaire INFINITI autorisé.

Pour respecter les normes antipollution, il suffit de faire vérifier régulièrement le véhicule et de l'entretenir conformément aux conditions stipulées dans les programmes d'entretien du dispositif antipollution figurant dans votre Manuel du conducteur.

### GARANTIE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ

#### Ce qui est couvert et période de validité

Cette garantie couvre toutes les ceintures de sécurité ou tous les composants connexes fournis sur un véhicule INFINITI lorsque ces ceintures ou composants cessent de fonctionner correctement pendant l'utilisation normale du véhicule dans les dix (10) années qui suivent la date de début de la garantie\*. Les réparations au titre de la garantie sont gratuites en ce qui concerne les pièces et la main-d'œuvre, à l'exception

des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

#### Ce qui n'est pas couvert

- La décoloration des ceintures de sécurité ou les autres imperfections esthétiques ne sont pas couvertes si elles n'empêchent pas la ceinture de fonctionner correctement.
- Les coussins gonflables et les systèmes électroniques de commande connexes sont couverts UNIQUEMENT pendant la durée de la garantie sur le groupe motopropulseur.

#### REMORQUAGE

En cas de panne attribuable à la défectuosité d'une pièce garantie, les frais éventuels de remorquage de votre véhicule jusque chez le concessionnaire INFINITI autorisé le plus proche sont couverts. Les factures de remorquage doivent être remises au concessionnaire au moment d'effectuer les réparations au titre de la garantie.

\* Voir page 2 « Date du début de la garantie et conditions d'application ».

### **Ce qui est couvert et période de validité de la garantie de fonctionnement du dispositif antipollution**

INFINITI garantit qu'elle remédiera à toute non-conformité de votre véhicule susceptible d'empêcher celui-ci de passer avec succès un contrôle homologué d'émanations polluantes pendant les premiers 24 mois ou 40 000 km, selon l'éventualité qui survient en premier. Pour de plus amples renseignements concernant la couverture, reportez-vous aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

### **Ce qui n'est pas couvert en vertu de la garantie contre les défaillances du dispositif antipollution ou de la garantie de fonctionnement de ce dispositif**

- L'entretien normal, les réparations et le remplacement des pièces, conformément aux directives sur l'entretien du dispositif antipollution qui se trouvent dans le Manuel du conducteur et dans le Guide d'entretien INFINITI.
- Les dommages, les défaillances ou la corrosion causés par : Le défaut d'effectuer l'entretien du dispositif antipollution prescrit dans le Manuel du conducteur ou dans le Guide d'entretien INFINITI.
- Une mauvaise utilisation, un accident ou une modification, un réglage ou un montage inapproprié au cours d'une intervention d'entretien.
- Le trafiquage ou le débranchement d'une pièce indispensable au bon fonctionnement du dispositif antipollution.
- L'utilisation de carburant contaminé ou d'un carburant autre que celui prescrit dans le Manuel du conducteur.
- Dans le cas de la garantie de fonctionnement, l'utilisation de pièces non certifiées en vertu des règlements fédéraux et défectueuses ou non équivalentes aux pièces d'origine sur le plan des émissions.
- Dans le cas de la garantie de fonctionnement, les coûts encourus pour déterminer la cause de l'échec d'un véhicule à un essai de contrôle du dispositif approuvé par l'EPA; si cette défaillance s'avère non couverte.
- Dans le cas de la garantie contre les défaillances, les pièces non fournies par INFINITI ou les dommages à d'autres pièces causés directement par des pièces de marques autres qu'INFINITI.

## GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS (SUITE)

### LISTE DES PRINCIPAUX COMPOSANTS COUVERTS PAR LA GARANTIE DU DISPOSITIF ANTIPOLLUTION

- Système d'injection de carburant
- \* Module de commande du moteur/dispositifs de diagnostic embarqués - Sonde(s) d'oxygène
- Débitmètre d'air
- Tubulure d'admission
- Corps du papillon des gaz
- \* Convertisseur catalytique
- Collecteur d'échappement
- \* Tuyau d'échappement avant auquel est fixé le convertisseur catalytique de façon permanente
- Capteur(s) de position d'arbre à cames
- Capteur(s) de position du vilebrequin
- Bougies, bobine(s) d'allumage et fils
- Capteur(s) de position d'arbre à cames
- Capteur(s) de position du vilebrequin
- Bougies, bobine(s) d'allumage et fils
- Système de récupération des vapeurs de carburant
- Réducteur du goulot de remplissage et clapet antiretour
- Réservoir de carburant et bouchon de réservoir
- Système de recyclage des gaz de carter
- Système de régulation de l'air de ralenti
- Dispositif de commande de recirculation des gaz d'échappement (RGE)
- Durites, colliers, raccords, tubulures, joints d'étanchéité ou dispositifs et pièces de fixation utilisés avec les systèmes énumérés plus haut

- Soupapes et commutateurs sensibles à la température et à la dépression utilisés dans les dispositifs susmentionnés
- Commandes et capteurs électroniques utilisés avec les dispositifs susmentionnés
- Thermistance de la batterie-Véhicule électrique hybride (VÉH)
- Boîte de vitesses à variation continue électronique (eCVT)- VÉH
- Batterie haute tension- VÉH
- \* ECU de commande de véhicule hybride- VÉH
- Inverseur- VÉH

### GARANTIE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF ANTIPOLLUTION

#### Quand cette garantie s'applique-t-elle?

La garantie de fonctionnement du dispositif antipollution s'applique à votre véhicule INFINITI 2016 UNIQUEMENT si les deux éventualités suivantes se produisent :

Un centre de contrôle homologué par le gouvernement provincial établit que le véhicule ne satisfait pas aux normes en vigueur concernant les émanations de gaz polluants.

Cette non-conformité résulte ou résultera en une sanction imposée au propriétaire, telle qu'une amende ou l'interdiction d'utiliser le véhicule en vertu des lois municipales ou provinciales.

Par exemple, si la province dans laquelle vous vivez exige que votre véhicule soit soumis tous les ans à un contrôle du dispositif antipollution avant de renouveler la plaque d'immatriculation, cette garantie s'applique à votre véhicule. Dans les régions où il n'existe pas de programme de contrôle homologué des émanations polluantes, cette garantie ne s'applique pas.

\* Ces éléments sont également couverts par la garantie du dispositif antipollution OBD II.

## GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS (SUITE)

### SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE (SRS)

La garantie couvrant le système de retenue supplémentaire (SRS) est de 72 mois ou 110 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier). La couverture du système de retenue supplémentaire (SRS) s'applique aux composants énumérés ci-dessous, fournis par INFINITI, à l'exception des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ». Coussins gonflables et systèmes de commande électroniques connexes.

### GARANTIE CONTRE LA CORROSION

#### Corrosion superficielle

La corrosion superficielle de la tôle de carrosserie est couverte par la garantie de base de 48 mois/100 000 km. Par « corrosion superficielle », il faut entendre les traces visibles de rouille à la surface de n'importe quelle partie de la carrosserie, à l'exception du dessous de caisse. Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception des exclusions ou des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

#### Perforation par la corrosion

Les panneaux en tôle d'origine composant la carrosserie du véhicule sont garantis contre la « perforation par corrosion », c'est-à-dire contre la rouille causant une perforation intégrale (trou) de la surface intérieure à la surface extérieure de la tôle de carrosserie. La durée de cette garantie est de 84 mois, à partir de la date de début de la garantie\*. Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception

des exclusions ou des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

Aucune application supplémentaire de protection anticorrosion n'est requise.

### GARANTIE DU DISPOSITIF ANTIPOLLUTION

Tous les composants du dispositif antipollution sont couverts pendant 4 ans ou 100 000 km (selon l'éventualité qui survient en premier). Tous les composants OBD II identifiés par un astérisque (\*) sont couverts pendant 8 ans ou 130 000 km, selon l'éventualité qui survient en premier. Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication.

La couverture du dispositif antipollution s'applique aux composants énumérés ci-dessous, fournis par INFINITI, à l'exception des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

Cette garantie ne couvre pas les dommages indirects ou accessoires comme la perte de jouissance du véhicule, les inconvénients ou le manque à gagner.

#### Ce qui est couvert

INFINITI garantit que le dispositif antipollution installé sur votre véhicule a été conçu et fabriqué conformément aux normes canadiennes de contrôle antipollution en vigueur au moment de sa fabrication. Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication qui empêcheraient votre véhicule d'être conforme à ces normes. Les principaux composants couverts, et non l'ensemble des composants, sont énumérés dans la « Liste des pièces couvertes par la garantie du dispositif antipollution ».

\* Voir page 2 « Date du début de la garantie et conditions d'application ».

## **GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS**

### **GARANTIE DE BASE**

La couverture de base est de 48 mois ou 100 000 kilomètres, (selon la première éventualité), sur toutes les pièces et tous les composants des véhicules INFINITI neufs.

Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication de toutes les pièces et de tous les composants d'origine de chaque véhicule neuf Infiniti fourni par Nissan, à l'exception des exclusions ou des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

### **GARANTIE SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR**

La durée de la garantie sur le groupe motopropulseur se poursuit jusqu'à un maximum de 72 mois ou 110 000 kilomètres (selon la première éventualité). Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception des exclusions ou des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

### **CE QUI EST COUVERT**

#### **Moteur**

Les culasses et le bloc, ainsi que toutes les pièces internes, les cache-culbuteurs et le carter d'huile, le dispositif de commande des soupapes et le couvercle avant, la chaîne de distribution et le tendeur de la chaîne, la pompe à huile, la pompe à eau et la pompe à carburant, les injecteurs de carburant, la tubulure d'admission et les collecteurs d'échappement, le volant moteur, les bagues et les joints d'étanchéité.

#### **Boîte de vitesses et boîte-pont**

Le carter et toutes les pièces internes, le convertisseur de couple et son carter, le module de commande de la boîte de vitesses automatique, le carter de la boîte de transfert et toutes ses pièces internes, les bagues et les joints d'étanchéité, le couvercle et le carter d'embrayage, ainsi que les commandes électroniques de la boîte de vitesses.

#### **Transmission**

Les arbres de transmission, le carter de la chaîne cinématique et toutes les pièces internes, les arbres de transmission, les joints universels, les roulements et les paliers, les bagues et les joints d'étanchéité.

### **GARANTIE DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE HYBRIDE DU VÉHICULE**

La garantie du système hybride du véhicule est de 96 mois ou 160 000 km (selon l'éventualité qui survient en premier). La garantie applicable au système électrique hybride du véhicule hybride ne couvre que les réparations requises pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication des composants du véhicule hybride énumérés spécifiquement ci-dessous.

#### **Ce qui est couvert**

- ECU de commande du véhicule hybride
- Batterie haute tension (batterie pour véhicule hybride)
- Inverseur

## CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR AU SUJET DE LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS (SUITE)

### **Services auxquels le propriétaire ou locataire a droit en vertu de la garantie s'il voyage à l'extérieur du Canada**

Si un problème survient alors que vous vous trouvez à l'étranger avec votre véhicule, le distributeur ou le concessionnaire de ce pays devrait effectuer les réparations couvertes par la garantie et stipulées dans ce livret de renseignements sur la garantie.

*Remarque : La garantie ne couvre pas les plaintes liées au non-respect des directives d'utilisation convenable du véhicule, telles que décrites dans le Manuel du conducteur applicable (y compris le manque de carburant et de fluides ou l'utilisation de carburant et de fluides inappropriés), ni les plaintes liées au non-respect des règlements locaux ou des exigences en matière d'environnement dans n'importe quel pays (autre que le Canada, les États-Unis ou les territoires américains mentionnés).*

### **Services auxquels le propriétaire ou locataire a droit en vertu de la garantie s'il est muté\***

Conformément aux conditions de transfert stipulées à la page précédente, si le propriétaire d'un véhicule vendu par INFINITI, une division de NISSAN Canada inc., et faisant l'objet de la présente garantie, est relocalisé dans la zone continentale des États-Unis ou dans l'un des territoires suivants : Hawaï, Guam, Puerto Rico, Îles Vierges, Saipan et Samoa américaines, et qu'il immatricule ce même véhicule dans l'un de ces endroits, les clauses de garantie en vigueur dans ce nouveau pays deviennent applicables.

### **ENTRETIEN ET DOSSIERS (aux frais du propriétaire ou locataire)**

Il incombe au propriétaire ou locataire d'entretenir son véhicule selon les conditions de conduite, comme le stipule le Guide d'entretien et le chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » dans le Manuel du conducteur.

Il lui incombe également de payer toute dépense de main-d'œuvre ou de remplacement de pièce engagée pour l'entretien recommandé ou prescrit.

Les reçus des montants déboursés pour l'entretien régulier et l'entretien recommandé doivent être conservés afin de répondre à toute question éventuelle concernant l'entretien. Ces reçus ou ces copies de factures doivent être remis aux propriétaires subséquents, le cas échéant.

\*Si un véhicule décrit plus haut est relocalisé dans un endroit autre que la zone continentale des États-Unis ou l'un des territoires susmentionnés, la garantie du véhicule prendra fin.

## CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS

### DATE DE DÉBUT DE LA GARANTIE ET CONDITIONS D'APPLICATION

Nissan Canada inc., (NISSAN) est le garant de votre nouveau véhicule INFINITI 2016. La période de garantie commence le jour où le véhicule est livré au premier acheteur (détail) autre qu'un concessionnaire INFINITI canadien ou le premier jour où il est mis en service, selon la première éventualité. La garantie s'applique aux véhicules INFINITI vendus initialement par un concessionnaire INFINITI, une division de Nissan Canada inc., immatriculés au Canada et normalement utilisés au Canada ou dans la zone continentale des États-Unis. Cette garantie peut habituellement être transférée à des propriétaires ultérieurs à tout moment, sans aucun geste de votre part.

Pour obtenir le service au titre de la garantie, vous devez apporter le véhicule INFINITI chez un concessionnaire INFINITI autorisé au Canada ou dans la zone continentale des États-Unis pendant les heures normales d'ouverture.

### Ce qu'INFINITI fera pour vous

Toutes les réparations nécessaires en raison d'un défaut de fabrication ou d'une pièce défectueuse sous garantie seront effectuées gratuitement pour le client (pièces et main-d'œuvre), à l'exception des pneus pour lesquels des frais calculés au prorata pourraient être exigés. INFINITI, une division de Nissan Canada inc., réparera ou, à son gré, remplacera les composants défectueux par des pièces neuves ou par des pièces remises à neuf autorisées.

*Remarques : Les garanties écrites sont les seules garanties formellement fournies par INFINITI. INFINITI dénie qualité et pouvoir à quiconque de promulguer des provisions ou obligations au titre de la garantie, ou responsabilités aux tiers, relativement à ce véhicule. Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier sera limitée à la durée prescrite par la garantie couvrant les défauts des composants du véhicule.*

### Ce que vous devez faire

**Le propriétaire ou le locataire a la responsabilité d'entretenir le véhicule correctement, selon ses conditions de conduite, conformément aux directives du Guide d'entretien et du chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » dans le Manuel du conducteur.**

### Changements de design

INFINITI se réserve le droit d'apporter, en tout temps, des modifications techniques ou esthétiques de tout véhicule INFINITI ou de toute pièce. Cela, sans préavis et sans encourir pour autant l'obligation d'étendre de telles modifications aux véhicules ou aux composants de véhicules antérieurs.

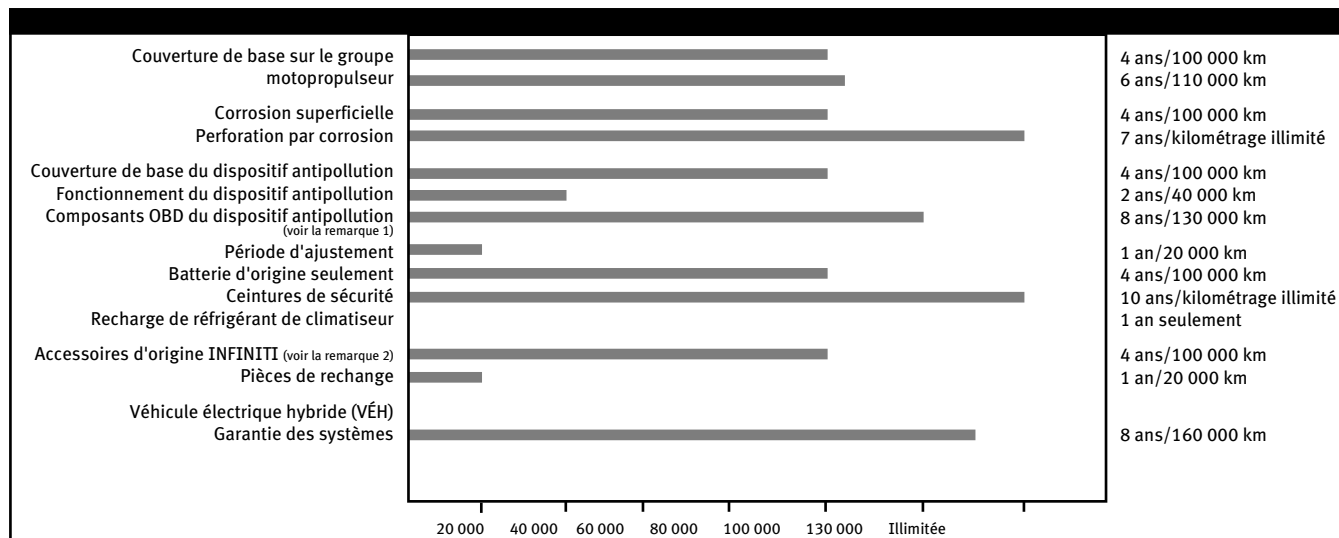


## APERÇU DE LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS 2016

### CE QUI EST COUVERT ET PÉRIODE DE VALIDITÉ

INFINITI, une division de Nissan Canada inc., située au 5290 Orbitor Drive, Mississauga (Ontario) L4W 4Z5, garantit que toute pièce ou tout composant d'un véhicule INFINITI neuf qui est fourni par INFINITI et qui présente un défaut de matériau ou de fabrication sera réparé par un concessionnaire INFINITI autorisé pendant la période de garantie et selon les conditions stipulées aux présentes.

#### GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES NEUFS 2016



Remarques :

1) pour certains composants seulement.

2) pour des détails précis, reportez-vous à la rubrique Accessoires d'origine INFINITI.

## TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS 2016 .....	1
CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR LA GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS .....	2
Date du début de la garantie et conditions d'application.....	2
Entretien et dossiers.....	3
GARANTIE LIMITÉE DES VÉHICULES HYBRIDES NEUFS .....	4
Garantie de base .....	4
Garantie du groupe motopropulseur.....	4
Ce qui est couvert .....	4
Garantie du système électrique hybride du véhicule .....	4
Système de retenue supplémentaire (SRS) .....	5
Garantie contre la corrosion.....	5
Garantie du dispositif antipollution .....	5
Liste des principaux composants couverts par la garantie du dispositif antipollution.....	6
Garantie de fonctionnement du dispositif antipollution.....	6
LIMITATIONS DE LA GARANTIE DE VOTRE VÉHICULE HYBRIDE NEUF.....	8
Garantie des ceintures de sécurité .....	8
Remorquage .....	8
Limitations .....	9
Garantie limitée des pneus .....	9
Garantie limitée des véhicules neufs .....	10
Garanties couvrant la rouille, la perforation et la corrosion superficielle .....	11
Dépenses supplémentaires .....	11
Autres modalités de la garantie et législation provinciale.....	11
ACCESSOIRES D'ORIGINE INFINITI .....	12
Dépenses supplémentaires .....	13
Autres modalités de la garantie et législation provinciale.....	13
GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES DE RECHANGE INFINITI .....	14
Dépenses supplémentaires .....	15
Autres modalités de la garantie et législation provinciale.....	15
<b>ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI</b>	
DÉTAILS.....	16
TREUILLAGE .....	17

DÉMARRAGE D'APPOINT .....	17
LIVRAISON DE CARBURANT .....	17
SERVICE DE DÉVERROUILLAGE DES PORTIÈRES .....	18
SERVICES EN CAS D'INTERRUPTION DE VOYAGE.....	18
SERVICES DE PLANIFICATION DE VOYAGE .....	19
OBTENTION DU SERVICE D'ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI ET DEMANDES DE REMBOURSEMENT .....	19
SERVICES NON COUVERTS.....	20
CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES D'ASSISTANCE-DÉPANNAGE INFINITI .....	21
EXCLUSIONS.....	21
<b>ASSISTANCE AUX CLIENTS INFINITI</b>	
PROGRAMME D'ARBITRAGE POUR LES CLIENTS .....	22
PROGRAMME DE VÉHICULE DE COURTOISIE.....	23
RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES PIÈCES ET ACCESSOIRES.....	24
RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS .....	25
Charges maximales .....	26
Vitesses limites et cotes de vitesse des pneus.....	26
Inspection visuelle .....	27
Réparation, montage et démontage des pneus .....	28
Parallélisme et équilibrage des roues .....	29
Freinage brusque et patinage des pneus .....	30
Bande de roulement et usure des pneus.....	30
Assortiment des pneus .....	30
Permutation des pneus .....	31
Remplacement de deux pneus.....	31
Tractage d'une remorque .....	31
Modification des pneus.....	31
Pneus de secours temporaires haute pression.....	31
Remisage des pneus.....	32
SOINS ET ENTRETIEN DU VÉHICULE .....	33
Ce qui provoque la corrosion.....	33
Comment protéger votre véhicule contre la corrosion.....	33
CHANGEMENT D'ADRESSE OU NOTIFICATION DE REVENTE .....	34

## IMPORTANT MESSAGE AUX CLIENTS

### «L'EXPÉRIENCE GLOBALE INFINITI»

Si l'expérience de posséder une INFINITI constitue un luxe en soi, ce n'est pas l'effet du hasard. Notre engagement à vous donner entière satisfaction se perçoit partout chez INFINITI, de la façon dont nous construisons nos véhicules jusqu'aux services d'assistance que nous proposons pendant des années. Ainsi, des services gratuits comme l'Assistance-dépannage 24 heures, les véhicules de courtoisie, les indemnités d'interruption de voyage et plus encore vous donnent l'assurance, où que vous soyez, de pouvoir compter sur nous.

Nous avons été les premiers au Canada à **mettre à la disposition de nos clients un centre d'information et un programme d'assistance-dépannage sur une gamme entière de véhicules**, une autre preuve de notre engagement à rendre votre expérience de propriétaire des plus agréables.

De plus, notre assistance-dépannage standard de 4 ans est à votre service 24 heures sur 24 pour toute urgence, si minime soit-elle, comme oublier les clés dans le véhicule.

Ce livret est imprimé sur du papier recyclé, Infiniti vous invite à le recycler à votre tour. Ensemble, protégeons l'environnement.

### RENSEIGNEMENTS SUR LA GARANTIE

Ce livret contient d'importants renseignements concernant la garantie applicable à votre véhicule. Le Manuel du conducteur qui vous a été remis vous renseignera sur tout ce que vous devez connaître quant à l'utilisation de votre véhicule et aux entretiens périodiques que vous devrez effectuer ou faire effectuer pour protéger celui-ci et bénéficier de sa garantie.

**Veillez lire attentivement ce livret et toujours le laisser dans votre véhicule.**

Voici comment nous joindre :

**1-800-361-4792** – Renseignements généraux

**1-800-363-4520** – Assistance-dépannage

Pour plus d'informations,  
visitez notre site Web au [www.infiniti.ca](http://www.infiniti.ca)



2016 Infiniti

Livret de renseignements sur la garantie  
du modèle HEV  
Pour modèles canadiens



INFINITI®